

**Juillet 2023**

# **Mémoire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine**

**Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies  
propres au Québec**



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Communauté maritime

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS.....	3
CONTEXTE DE L’INTERVENTION DE LA COMMUNAUTÉ MARITIME .....	4
CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU INSULAIRE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE .....	6
ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET RECOMMANDATIONS .....	12
Bilan énergétique du territoire.....	12
Impact économique actuel des activités énergétiques.....	15
Intérêt de la Communauté maritime pour l’encadrement et le développement des énergies propres .....	16
Enjeux soulevés et recommandations proposées par la Communauté maritime des Îles-de-la- Madeleine .....	17
1.    Respect du statut d’insularité des Îles-de-la-Madeleine dans les différentes actions d’encadrement et de développement des énergies renouvelables .....	17
2.    Documentation et prise en compte des impacts sur les collectivités des régions isolées dans l’encadrement et le développement des énergies renouvelables.....	18
3.    Appui au transport de l’énergie propre entre les régions .....	18
4.    Déploiement de programmes et de tarifs adaptés au réseau autonome des Îles-de-la- Madeleine et favorisant la transition énergétique du territoire .....	18
5.    Appui à la résilience et à l’adaptation aux changements climatiques dans l’encadrement des énergies renouvelables .....	18
6.    Planification intégrée des ressources énergétiques du territoire des Îles-de-la- Madeleine et des réseaux autonomes. ....	19
7.    Consultation et inclusion de la Communauté maritime et des intervenants locaux dans d’éventuelles planifications du développement d’énergie dans le golfe du Saint-Laurent, tel l’éolien extracôtier.....	19
8.    Appui à l’innovation en territoire de réseau autonome et insulaire .....	20
CONCLUSION .....	21
ANNEXES .....	22
Annexe I — Résolution de la Communauté maritime du 11 juillet 2023.....	22
Annexe II — Stratégie énergétique 2017-2025 et plan d’action 2020-2023 .....	22
Annexe III — Décret sur l’insularité.....	22

## SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

La Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine (ci-après la Communauté maritime) est une agglomération constituée en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*<sup>1</sup> qui regroupe le territoire de l'ensemble des municipalités formant l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, soit la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la Municipalité de Grosse-Île.

L'archipel des Îles-de-la-Madeleine ayant des caractéristiques géographiques et socio-économiques particulières et distinctes des autres régions du Québec, la Communauté maritime juge pertinent d'intervenir dans le contexte de la présente consultation visant à moderniser le cadre réglementaire sur les énergies propres, la *Loi sur Hydro-Québec* et la *Loi sur la Régie de l'énergie* pour atteindre les objectifs de décarbonation et de création de richesse.

La Communauté maritime s'est dotée, dès 2007, d'une commission consultative sur l'éolien puis quelques années plus tard d'une commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE). Fort de l'analyse de la CCEE, le conseil de la Communauté maritime dépose une série de recommandations sur les sujets de cette consultation.

Les recommandations au ministre, détaillées ultérieurement dans ce document, sont les suivantes :

- Respect du statut d'insularité des Îles-de-la-Madeleine dans les différentes actions d'encadrement et de développement des énergies renouvelables
- Documentation et prise en compte des impacts sur les collectivités des régions isolées dans l'encadrement et le développement des énergies renouvelables
- Appui au transport de l'énergie propre entre les régions
- Déploiement de programmes et de tarifs adaptés au réseau autonome des Îles-de-la-Madeleine et favorisant la transition énergétique du territoire
- Appui à la résilience et à l'adaptation aux changements climatiques dans l'encadrement des énergies renouvelables
- Planification intégrée des ressources énergétiques du territoire des Îles-de-la-Madeleine et des réseaux autonomes.
- Consultation et inclusion de la Communauté maritime et des intervenants locaux dans d'éventuelles planifications du développement d'énergie dans le golfe du Saint-Laurent, tel l'éolien extracôtier
- Appui à l'innovation en territoire de réseau autonome et insulaire

---

<sup>1</sup> RLRQ, c. E -20.001

## CONTEXTE DE L'INTERVENTION DE LA COMMUNAUTÉ MARITIME

Le gouvernement du Québec vise à moderniser le cadre réglementaire sur les énergies propres, la *Loi sur Hydro-Québec* et la *Loi sur la Régie de l'énergie*, et vise le dépôt d'un projet de loi à l'automne 2023, pour atteindre ses objectifs de décarbonation et de création de richesse.

Pourraient être revus :

- L'encadrement des projets d'Hydro-Québec, des projets éoliens, des projets de biométhanisation ou d'hydrogène (gaz de sources renouvelables — GSR);
- Les tarifs, les programmes d'efficacité énergétique, la planification des objectifs de transition énergétique et les responsabilités des différents acteurs (gouvernement du Québec, Régie, HQ, etc.)

La population, les experts et les intervenants socio-économiques sont invités à participer à une consultation publique de la mi-juin au 1er août 2023, par un sondage ou par le dépôt de mémoire.

Cette consultation gouvernementale et les changements législatifs qui en découleront pourraient affecter plusieurs projets de la Municipalité ou de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine et le développement territorial de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine. Plusieurs éléments soutiennent l'intervention de la Communauté maritime dans la présente consultation.

- Le plan d'action de la Stratégie énergétique 2017-2025 adopté par le conseil de la Communauté maritime vise entre autres à demander au gouvernement provincial et à Hydro-Québec d'adapter pour l'archipel leurs interventions et de consulter la Communauté maritime pour la transition énergétique de l'archipel, la mise en place de tarifs et de subventions favorisant les énergies renouvelables, le développement de nouveaux projets d'énergie renouvelable et des programmes en efficacité énergétique et l'appui à l'innovation dans le secteur énergétique (actions A-1 à A-8, voir l'annexe I).
- Le bilan énergétique du territoire (~ 50 % électricité, ~10 % chauffage, ~20 % transport terrestre, 20 % secteur maritime) est encore très dépendant des hydrocarbures, d'une façon plus marquée et dans un contexte différent que le reste du Québec, à la fois de par son statut de réseau autonome et par son contexte insulaire.
- La Stratégie énergétique adoptée par le conseil de la Communauté maritime demande que la transition énergétique, souhaitée notamment par le gouvernement du Québec, devienne un outil pour le développement social et économique de l'Archipel.
- Une table de concertation avec Hydro-Québec sur la transition énergétique est en place, depuis juin 2023.
- La Communauté maritime vise à mobiliser les acteurs du milieu pour l'innovation dans la décarbonation du secteur naval. Entre autres par le Fond région et ruralité - volet 3 — Signature innovation.
- La Communauté maritime est membre de la Régie de l'énergie GIM et de l'Alliance de l'Est, partenaires communautaires de plusieurs projets éoliens dans l'Est du Québec.

- Localement, le parc éolien Dune-du-nord (PEDDN), le projet éolien de Grosse-Île (PEDGI) ou tout autre projet d'énergie renouvelable proposé dans notre territoire restreint et fragile ont été ou seront affectés par l'encadrement des énergies propres des différents ministères et autres intervenants.

Après une consultation publique sur l'énergie éolienne en 2007 et des interventions sur les enjeux de l'exploration d'hydrocarbures sur son territoire ainsi que dans le golfe Saint-Laurent dans les années 2000, la Communauté maritime s'est dotée d'une première stratégie énergétique 2017-2025 et d'une commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE) appuyée par du personnel technique. La CCEE s'est penchée sur les objets de la consultation en cours et a recommandé au conseil de la Communauté maritime de déposer un mémoire mettant l'accent sur les réalités locales et les enjeux locaux en lien avec les axes de la consultation.

# CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU INSULAIRE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

## **Géographie**

L'archipel des Îles-de-la-Madeleine est situé au centre est du golfe Saint-Laurent, à 105 km de l'Île-du-Prince-Édouard, à 95 km du Cap-Breton et à 215 km de la péninsule gaspésienne. Il est donc géographiquement plus près des provinces maritimes que du reste du territoire québécois.

L'archipel est composé d'une quinzaine d'îles, dont huit sont habitées. Sept de celles-ci sont reliées entre elles par d'étroites dunes. L'Île-d'Entrée est la seule île habitée à ne pas être reliée à l'archipel par la route.

La superficie du territoire est de 205 km<sup>2</sup>, donc seulement 160 km<sup>2</sup> peuvent être occupés par l'habitat, le reste étant composé de cordons dunaires.

Les Îles-de-la-Madeleine ne sont pas reliées au continent par la route. Elles ne sont accessibles que par voie aérienne ou maritime et sont donc totalement dépendantes de la qualité de ces accès.

## **Gouvernance territoriale**

La Communauté maritime est une agglomération constituée en vertu de l'article 9 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*<sup>2</sup> qui regroupe le territoire de l'ensemble des municipalités formant l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, soit la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine et la Municipalité de Grosse-Île.

La Communauté maritime constitue un organe de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (municipalité centre) formée par la Législature du Québec afin de traiter de sujets intéressant l'ensemble des municipalités la composant.

En d'autres termes, la Communauté maritime inclut les services clés de la municipalité régionale de comté (MRC) et de la municipalité locale. Succinctement, les responsabilités sont partagées en deux grands axes :

- une desserte locale : eau, aqueduc, routes, loisirs, urbanisme, etc.;
- une desserte dite régionale pour le statut de MRC : matières résiduelles, aménagement du territoire, développement du milieu, développement socio-économique, services policiers, sécurité publique, sécurité civile.

En mai 2016, le gouvernement du Québec a adopté le décret 354-2016 concernant la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine — maintenant la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine — lors de la planification pluriannuelle effectuée dans le cadre de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires, communément appelé le décret sur l'insularité.

---

<sup>2</sup> RLRQ, c. E -20.001

La réalité de vivre sur une île, éloignée et isolée, amène des contraintes :

- souvent financières, le coût des biens et des services est plus élevé;
- parfois sur la disponibilité des produits et des services;
- mais aussi des contraintes plus « qualitatives » comme la capacité d'attraction, la rétention des travailleurs et des familles, la représentation et la défense des intérêts, la formation, etc.

L'objectif de cette reconnaissance est de positionner les résidents, les entreprises et les organisations de l'archipel à un niveau comparable aux autres régions du Québec quant à sa capacité de prise en charge, de saisir les opportunités et d'assurer son développement. En d'autres termes, le gouvernement du Québec exprimait sa volonté d'atténuer ou de compenser les contraintes additionnelles liées à l'éloignement, bien sûr, mais surtout à l'isolement d'une communauté insulaire vivant sur l'archipel des Îles-de-la-Madeleine.

## **Population**

La population de l'archipel s'élevait à 13 066 personnes en 2021, à 96 % francophone. Après un sommet de 14 532 résidents en 1986, la population a généralement évolué à la baisse jusqu'au milieu des années 2010. Le nombre de résidents a légèrement cru au cours des dernières années.

### **Évolution de la population depuis 2001<sup>3</sup>**

	2001	2006	2011	2016	2021
Mun. Îles-de-la-Madeleine	12 500	12 623	12 363	12 040	12 595
Mun. Grosse-Île	555	535	494	468	471
Communauté maritime	13 055	13 158	12 857	12 508	13 066

Une situation économique favorable, des efforts de recrutement et d'attraction intensifiés et une volonté plus forte de certains citadins de s'établir dans des milieux ruraux ont fait évoluer positivement la situation migratoire et influencent positivement les résultats à court terme et les prévisions de population à moyen et à long terme.

D'ailleurs, il est à noter que l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a modifié ses prévisions populationnelles pour le territoire de la Communauté maritime. D'une prévision originale de baisse d'environ 10 % de la population du territoire entre 2020 et 2041, l'ISQ prévoit maintenant une relative stabilité de population, pour cette période, voire une légère hausse.

### **Prévision de la population jusqu'en 2041<sup>4</sup>**

2026	2031	2036	2041
13 482	13 593	13 610	13 552

<sup>3</sup> Institut de la statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/population-et-structure-par-age-et-sexe-municipalites>

<sup>4</sup> Institut de la statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/projections-de-population-mrc-municipalites-regionales-de-comte>

Cependant, malgré la croissance récente de la population et de sa stabilité relative pour les vingt prochaines années, la population de l'archipel est vieillissante. L'âge médian est de plus de 10 ans supérieur à celui de l'ensemble du Québec.

#### Âge médian/Âge moyen 2021<sup>5</sup>

	Âge médian	Âge moyen
Ensemble du Québec	43,0 ans	42,9 ans
Îles-de-la-Madeleine	54,3 ans	49,3 ans

En 2016, 24 % de la population de la Communauté maritime avait 65 ans et plus (18 % au Québec). Selon les prévisions, cette proportion va grimper au cours des vingt prochaines années pour atteindre 40 % dans l'archipel (26 % au Québec)<sup>6</sup>.

Une conséquence de ce vieillissement hâtif peut être anticipée. La vitalité de la communauté passera par la mise en place d'un environnement proposant les meilleures conditions possibles pour attirer et retenir des travailleurs (soit la population des 20-64 ans) en nombre suffisant pour assurer les services requis par la population. Heureusement, le milieu dispose de certains atouts permettant d'attirer et de retenir cette tranche de population.

#### Emplois et revenus

L'emploi dans la Communauté maritime a une forte composante saisonnière. Les industries de la pêche et du tourisme constituent les secteurs moteurs. Ils sont accompagnés ( par le déploiement des services publics et privés à la population et aux entreprises.

La forte composante saisonnière de l'économie a pour effet que le nombre de personnes travaillant le nombre minimal de semaines pour se qualifier à l'assurance-emploi (moins de 16 semaines) est nettement supérieur à l'ensemble du Québec et même en comparaison de la région Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine.

#### Nombre de personnes ayant touché un revenu d'emploi (2015)<sup>7</sup>

Statut d'emploi des personnes ayant travaillé	Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine	Ensemble du Québec
49 semaines et plus	37 %	43 %	58 %
De 16 à 48 semaines	40 %	43 %	38 %
Moins de 16 semaines	23 %	14 %	6 %

Conséquemment, le territoire est fortement tributaire des transferts gouvernementaux en comparaison avec l'ensemble du Québec. L'écart est dû essentiellement à l'emploi saisonnier (assurance-emploi) et à l'âge avancé de la population (vieillesse et pensions).

<sup>5</sup> Institut de la statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/estimations-de-la-population-des-mrc-age-et-le-sexe-age-median-et-age-moyen-quebec-2021.xlsx>

<sup>6</sup> CISSS de la Gaspésie, La santé et le bien-être de la population des Îles-de-la-Madeleine, [https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La\\_sante%CC%81\\_et\\_le\\_bien-e%CC%82tre\\_de\\_la\\_population\\_des\\_I%CC%82les-de-la-Madeleine-E%CC%81dition\\_2018.pdf](https://www.cisss-gaspesie.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/02/La_sante%CC%81_et_le_bien-e%CC%82tre_de_la_population_des_I%CC%82les-de-la-Madeleine-E%CC%81dition_2018.pdf)

<sup>7</sup> Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Portrait du marché du travail 2020 de la région de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, [https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Gaspesie-Iles-de-la-Madeleine/11\\_portrait\\_marche\\_2020.pdf](https://www.emploi.quebec.gouv.qc.ca/fileadmin/fichiers/pdf/Regions/Gaspesie-Iles-de-la-Madeleine/11_portrait_marche_2020.pdf)

### Rapport de dépendance économique (2018) (par 100 \$ de revenu d'emploi)<sup>8</sup>

	Total des transferts gouvernementaux	Assurance-Emploi	Sécurité de vieillesse, régimes de pension, etc.
Îles-de-la-Madeleine	42,30 \$	16,20 \$	19,40 \$
Ensemble du Québec	23,40 \$	2,40 \$	13,40 \$

Malgré cette forte dépendance aux transferts gouvernementaux, le revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus se classe près de la moyenne québécoise.

### Revenu total médian des particuliers de 18 ans et plus (2020)<sup>9</sup>

	2020
Mun. Îles-de-la-Madeleine	39 437 \$
Mun. Grosse-Île	38 693 \$
Ensemble du Québec	40 052 \$

Donc, après une longue période de décroissance, la population madelinienne s'est stabilisée et les perspectives sont encourageantes pour les années à venir, d'autant plus que d'importants efforts de recrutement sont mis en place. Même si sa situation financière s'est généralement améliorée, cette population demeure néanmoins fortement tributaire des transferts gouvernementaux.

## Principales activités économiques

### L'industrie de la pêche

La valeur des débarquements aux Îles-de-la-Madeleine en 2019 a atteint 118,2 M\$<sup>10</sup> et sont en hausse depuis. La valeur des débarquements de homards en 2023 à elle seule est évaluée à 115,6 M\$.

L'industrie bénéficie d'une conjoncture favorable et est historiquement le premier secteur en retombée économique. Cette valeur est répartie entre quelque 400 pêcheurs détenteurs de permis couvrant l'ensemble du territoire. S'ajoutent à ces pêcheurs près de 2000 aides-pêcheurs et travailleurs des quatre entreprises locales de transformation. Ces emplois sont majoritairement saisonniers.

L'industrie de la pêche est lucrative. Elle est cependant vulnérable par sa grande dépendance à deux espèces, soit le crabe des neiges et le homard (ensembles 78 % des prises et 95 % de la valeur), dont

---

<sup>8</sup> Institut de la statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/document/rapport-de-dependance-economique-par-region-administrative-et-par-mrc/tableau/rapport-de-dependance-economique-selon-le-sexe-mrc-et-ensemble-du-quebec>

<sup>9</sup> Institut de la statistique du Québec, <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-analyse-indice-vitalite-economique-territoires-edition-2023.pdf>

<sup>10</sup> Pêches et Océans Canada, Services stratégiques de la région du Québec, Étude sur les retombées économiques du secteur de la pêche et de la mariculture : Îles-de-la-Madeleine, 2021

principalement le homard (60 % des prises et 74 % de la valeur)<sup>11</sup>. Ces deux espèces sont capturées parallèlement dans la courte période allant de la mi-avril au début juillet. D'autres pêches, plus accessoires, se déroulent d'avril à octobre.

L'ouverture prochaine de la pêche au sébaste, avec des volumes de transformation importants, pourrait modifier l'utilisation des capacités de transformation. Cette pêche se déroulera principalement d'août à décembre.

Les activités en mer sont fortement dépendantes des combustibles fossiles. La totalité de la flotte est équipée de moteur diesel traditionnel. Le coût d'approvisionnement en carburant est en augmentation, amplifié par la tendance à installer des moteurs de plus en plus puissants dans les bateaux.

L'industrie est peu présente dans l'électrification ou l'accès à une énergie éventuellement plus verte. Cependant, avec l'électrification ou l'utilisation de carburant renouvelable par la flotte de véhicules lourds terrestres et de celle de la marine marchande, la pression sera de plus en plus forte sur la flotte de bateaux de pêche pour faire un virage vers une énergie plus verte. Ce sont environ 400 bateaux de pêche qu'on retrouve aux Îles-de-la-Madeleine, mais plusieurs milliers de bateaux ailleurs au Québec et dans les provinces atlantiques.

### **L'industrie touristique**

En ce qui concerne le tourisme, les Îles-de-la-Madeleine ont également connu une année record en 2022 alors que près de 75 000 visiteurs ont débarqué sur l'archipel lors de la saison estivale (juin à septembre)<sup>12</sup>. Pour la saison 2019, dernière évaluation disponible, il était estimé que quelque 56 M\$ avaient été dépensés par les visiteurs sur l'archipel, ayant généré des retombées économiques directes estimées à 94 M\$<sup>13</sup> et créant quelque 1 500 emplois directs et indirects, dont une grande part sont saisonniers.

L'industrie est actuellement relativement plafonnée en haute saison en raison des limites du milieu quant à l'accueil des visiteurs, particulièrement la main-d'œuvre et le logement. Cependant, le potentiel de développement lors des autres saisons demeure. Également, avec la capacité excédentaire en transport, quelques investissements stratégiques dans les infrastructures de logement touristiques pourraient amener une croissance des visiteurs en haute saison.

### **L'industrie minière**

La seule mine de sel en exploitation au Québec, Mines Seleine, propriété de Windsor Salt, est établie sur le territoire de Grosse-Île. Employant près de 150 personnes, elle approvisionne le gouvernement du Québec en sel de déglacage depuis 1981. Ces emplois annuels et les nombreux contrats de sous-traitance ont un impact important dans l'économie locale.

---

<sup>11</sup> Pêches et Océans Canada, Bilan des pêches, Saison 2021, Secteur des Îles-de-la-Madeleine

<sup>12</sup> Tourisme Îles-de-la-Madeleine, <https://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fr/medias/actualites/2022/10/27/bilan-de-la-saison-estivale-2022-une-destination-sous-le-signe-du-tourisme-durable/>

<sup>13</sup> Tourisme Îles de la Madeleine, <https://www.tourismeilesdelamadeleine.com/fr/medias/actualites/2019/11/19/bilan-de-la-saison-estivale-2019/>

## **Les services publics**

La présence des services publics est importante, tant pour les services à la population que pour les emplois et les retombées économiques qu'elle génère.

Le réseau de la santé et des services sociaux, le réseau de l'éducation, la production et la distribution de l'électricité et la présence de différents ministères tant fédéraux que provinciaux, l'organisation municipale ainsi que les différents services publics dispensés par des organisations privées (transport maritime, services ambulanciers, etc.) génère près de 1 500 emplois, la plupart annuels et avec une rémunération compétitive. L'impact de la dispensation des services publics sur le territoire est important en termes d'emplois et de retombées économiques, dont de nombreux contrats de fourniture et de sous-traitance.

Les investissements nécessaires pour la protection et l'adaptation aux changements climatiques prennent de plus en plus de place dans les montants publics investis dans le milieu.

## **Les petites et moyennes entreprises**

Tant dans les secteurs cités précédemment que dans tous les autres secteurs d'activités économiques, le tissu entrepreneurial du territoire est composé essentiellement de quelques centaines de PME, dont plusieurs très petites entreprises. La propriété de ces entreprises est essentiellement locale.

Certaines de ces entreprises opèrent sur une base saisonnière. Cependant, la majorité opère sur une base annuelle, mais avec une forte composante saisonnière pour la plupart.

## **Le secteur communautaire**

Le territoire bénéficie d'un important réseau d'organisations communautaires, tant dans les services sociaux et dans plusieurs autres secteurs comme l'environnement, la culture, etc. En plus des services rendus à la population, ces organisations sont cumulativement d'importants employeurs.

Également, dans un milieu insulaire, éloigné et isolé, ces organisations compensent souvent l'absence de services gouvernementaux sur le territoire.

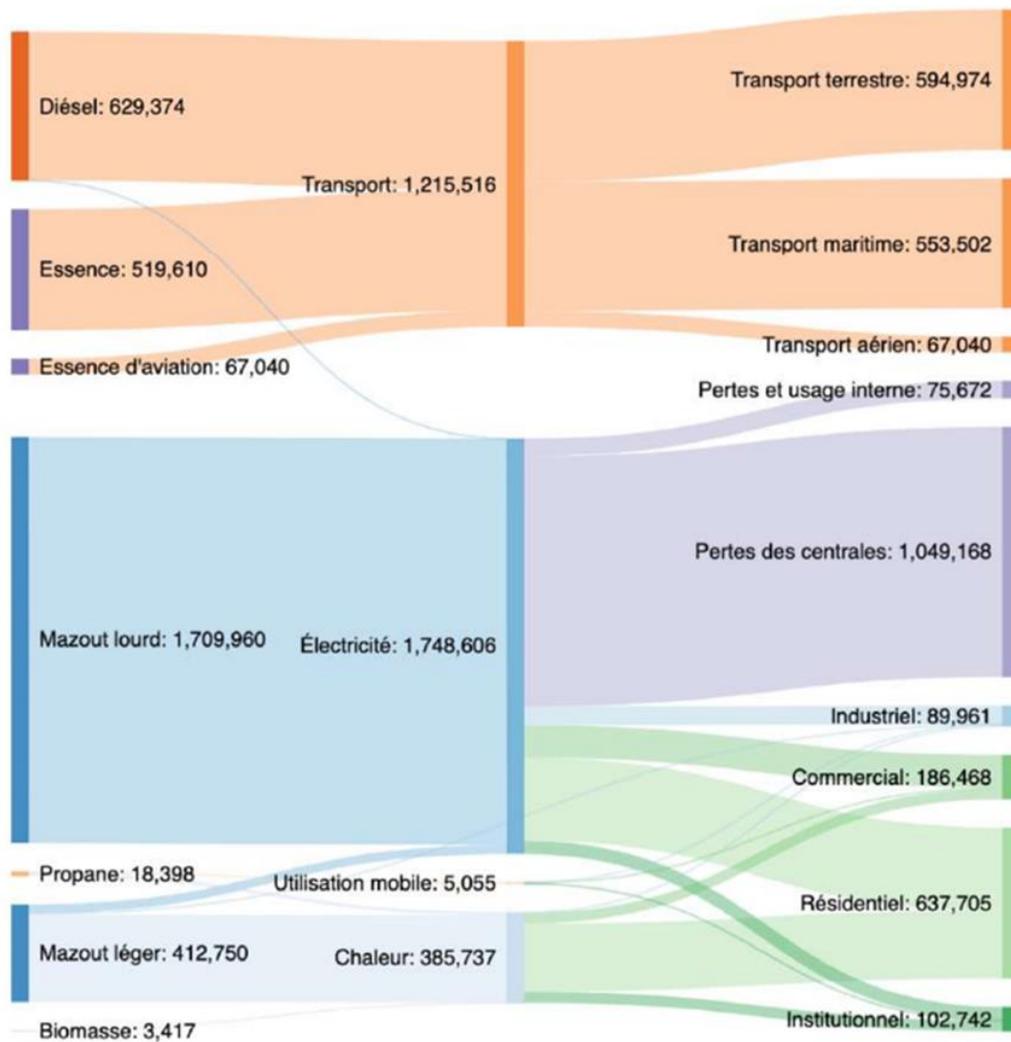
## ENJEUX ÉNERGÉTIQUES ET RECOMMANDATIONS

### Bilan énergétique du territoire

Compte tenu de la différence importante avec le réseau intégré continental, la Communauté maritime a réalisé des bilans de la consommation locale d'énergie sur son territoire, dont la dernière version a été réalisée en collaboration avec le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) à partir des données de 2017<sup>14</sup>.

Le bilan énergétique territorial est divisé en sept secteurs : résidentiel, commercial, institutionnel, industriel ainsi que le transport terrestre, maritime et aérien.

#### Répartition de la consommation énergétique (GJ) par type d'énergie et par secteur d'activité (2017)<sup>15</sup>



<sup>14</sup> Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes [https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2021/11/2020-06-09-Rapport-Bilan-E%CC%81nergie-final\\_compressed-002.pdf](https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2021/11/2020-06-09-Rapport-Bilan-E%CC%81nergie-final_compressed-002.pdf)

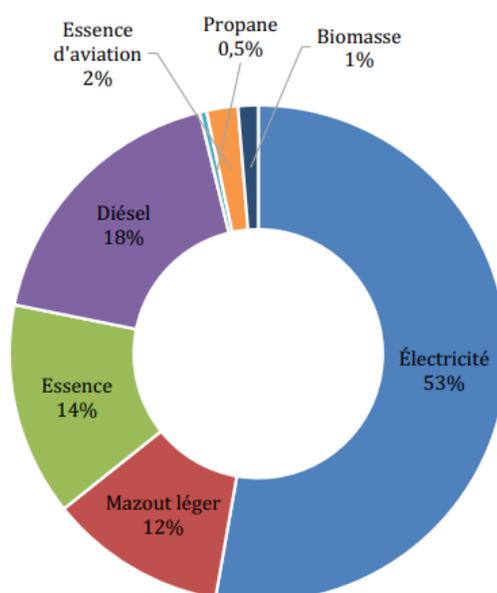
<sup>15</sup> Idem, p.9

Le secteur résidentiel est le principal consommateur d'énergie finale (28 %), suivi du transport terrestre (27 %), du transport maritime (25 %), du secteur commercial (8 %), du secteur institutionnel (5 %), du secteur industriel (4 %), et du transport aérien (3 %).

L'énergie provient quasi exclusivement d'importations. Une quantité infime provenait de sources locales. Depuis cette analyse, à la fin de 2020, deux éoliennes représentant environ 15 % de l'électricité produite sur le territoire ont été mises en service.

En 2017, 242 kt éq. CO<sub>2</sub> sont générés par la consommation énergétique du territoire des Îles-de-la-Madeleine. Les secteurs responsables de ces émissions sont en ordre d'importance : la production d'électricité dans les centrales thermiques (53 %), la consommation de diesel (18 %), d'essence (14 %) et de mazout léger pour d'autres fins que la production d'électricité (12 %).

#### Répartition des émissions directes de GES aux Îles-de-la-Madeleine par source d'énergie (2017)<sup>16</sup>



Le secteur résidentiel (consommation d'électricité produite à la centrale et consommation d'huile à chauffage individuelle) est le secteur d'activité qui émet la plus grande quantité de GES (39 %), suivi par les transports terrestre (17 %) et maritime (16 %) et par le secteur commercial (13 %)<sup>17</sup>. Cette situation a évolué depuis la mise en service des deux éoliennes, mais le secteur résidentiel demeure le plus grand émetteur de GES.

Par ailleurs, les pertes des centrales thermiques ainsi que les pertes de transport et de distribution représentaient 34 % de la consommation d'énergie primaire en 2017<sup>18</sup>. Des gains sont susceptibles d'être réalisés, par exemple par l'utilisation accrue d'énergie renouvelable ayant un meilleur rendement ou par la récupération de rejets thermiques.

<sup>16</sup> Idem p.12

<sup>17</sup> Idem p.12

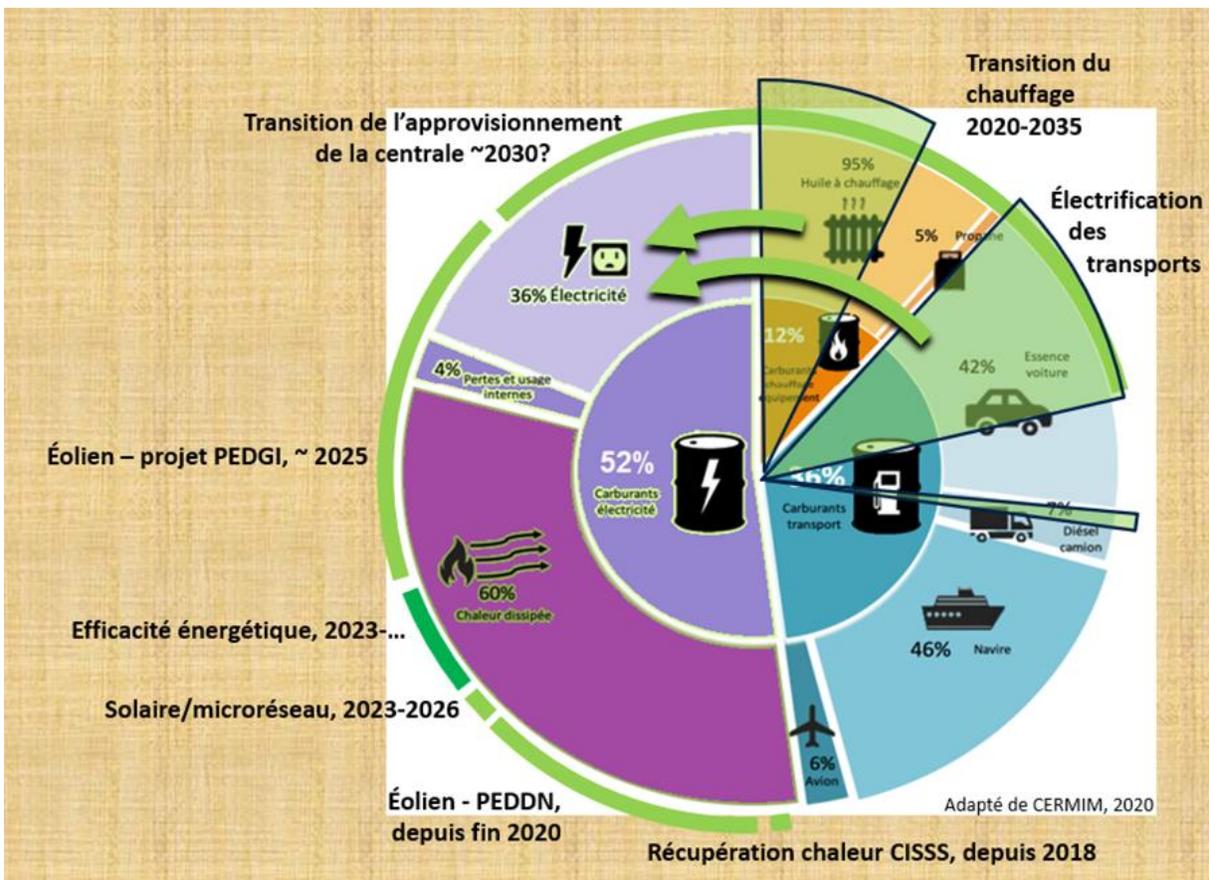
<sup>18</sup> Idem p.120

La Communauté maritime a estimé sommairement l'impact des projets en cours ou des objectifs annoncés sur le bilan énergétique madelinot de 2017 (en vert dans la figure suivante).

Des études technico-économiques, des adaptations aux contraintes du territoire et des démarches importantes d'acceptabilités sociales sont toujours requises pour concrétiser la transition de l'approvisionnement électrique vers des énergies renouvelables, que se soit par l'apport de nouveaux projets éoliens comme le parc éolien de Grosse-Île (PEDGI) ou l'évaluation en cours par Hydro-Québec de solution de transition de l'approvisionnement de la centrale.

De plus, la planification des moyens de transition vers l'énergie propre de la part plus difficilement convertible à l'électricité de l'utilisation du diesel, du mazout et du propane, des industries, du transport maritime local, des équipements lourds et de l'aviation, n'est pas évidente à l'heure actuelle dans le contexte insulaire et demandera des solutions adaptées.

**Perspective de transition du bilan énergétique madelinot selon les projets en cours ou objectifs annoncés, en date de mars 2023<sup>19</sup>**



<sup>19</sup> Communauté maritime, 2023. Adapté de Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes, 2020 [https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2021/11/2020-06-09-Rapport-Bilan-E%CC%81nergie-final\\_compressed-002.pdf](https://www.muniles.ca/wp-content/uploads/2021/11/2020-06-09-Rapport-Bilan-E%CC%81nergie-final_compressed-002.pdf)

## Impact économique actuel des activités énergétiques

L'impact d'Hydro-Québec dans le milieu est important, mais peu documenté. Dès 2017, la Communauté maritime avait formellement demandé au distributeur de documenter l'impact économique et social de sa présence dans le milieu.

La Communauté maritime pose comme hypothèse, à partir des informations qu'elle peut apprécier, que la présence d'Hydro-Québec dans le milieu génère des retombées économiques directes correspondant à environ 20 % des retombées de chacun de ses deux secteurs économiques principaux (la pêche et le tourisme). Les emplois sont annuels et bien rémunérés. Les activités du secteur sont donc d'une grande importance structurelle pour le tissu socio-économique local.

Quelques éléments pouvant être appréciés :

- Salaires et avantages sociaux des 82 emplois locaux d'Hydro-Québec ~8.4 M\$
- Sous-traitance et exploitation pour la centrale ~ 4 M\$
- Valeur de la récupération de chaleur actuelle des moteurs par le CISSS des Îles et la Résidence plaisance des Îles : ~ 0.5 M\$
- Entretien et remplacement des équipements du programme d'utilisation efficace de l'énergie (PUEÉ) ~2 M\$
- Économie directe des citoyens et entreprises avec le PUEÉ ~ 1.5 M\$
- Redevance éolienne actuelle et retombées directes ~ 0.5M\$

De plus, l'approvisionnement actuels en hydrocarbures (essence, diesel, mazout, propane) pose des enjeux particuliers, celui-ci étant également séparé des réseaux de distribution continentaux. Les prix des produits pétroliers sont ainsi les plus élevés du Québec, à l'exception du Nord (hors du programme PUEÉ d'Hydro-Québec pour le chauffage de l'eau sanitaire et des espaces). L'économie locale, le secteur des pêches et de en particulier mais également tout le transport de marchandise, est vulnérable aux augmentations des prix de ces énergies.

Les nouveaux vecteurs énergétiques, comme le gaz de source renouvelable et l'hydrogène, ne sont à court terme ni produit ni importé sur le territoire, et comme les hydrocarbures fossiles, sont sujet à des enjeux de volume de consommation et de transport qui pourraient influencer grandement sur leur disponibilité et leur prix.

## Intérêt de la Communauté maritime pour l'encadrement et le développement des énergies propres

La Communauté maritime s'intéresse à l'approvisionnement énergétique de l'archipel non seulement en raison de son caractère organisationnel et représentatif de la population, mais également en raison de l'importance hors de proportion pour le milieu du fait qu'il aura un impact pour les prochaines décennies, non seulement en ce qui concerne l'approvisionnement en électricité actuel, mais aussi sur l'approvisionnement global en énergie (chauffage, transport, etc.) et des impacts économiques et sociaux sur le territoire.

C'est dans cet esprit que la Communauté maritime participe activement, en collaboration avec divers intervenants, à des travaux touchant à l'approvisionnement énergétique de l'archipel ou s'intéressant au sujet de l'approvisionnement, notamment par :

- La mise en place, en 2007, d'un comité consultatif sur le développement éolien et la tenue d'une vaste consultation publique à l'égard du développement éolien sur le territoire de l'archipel;
- La participation à la production d'énergie éolienne par l'entremise de la Régie intermunicipale de l'énergie de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- L'instauration, en 2016, de la Table d'échanges sur l'avenir énergétique de l'archipel entre Hydro-Québec et la Communauté maritime;
- L'élaboration, en 2017, de la Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025;
- La mise à jour du Bilan énergétique et des émissions de GES de la Communauté maritime
- La consultation de la population locale (focus group et sondage en ligne), et l'adoption du Plan d'action 2020-2023 de la Stratégie énergétique.

La Communauté maritime constitue sans aucun doute un intervenant pertinent et crédible pour soulever certains enjeux sur l'encadrement et le développement des énergies propres et formuler des recommandations au gouvernement du Québec et au ministère de l'Économie, de l'innovation et de l'Énergie sur les actions pouvant en découler.

## Enjeux soulevés et recommandations proposées par la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

Étant donné que le processus de conversion de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine vers une source d’approvisionnement alternative, moins productrice de GES, a été suspendu à la suite de la décision de la Régie de l’énergie du Québec de septembre 2022.

Étant donné qu’un nombre important par habitant de véhicules terrestres et maritimes nécessitant des carburants fossiles sont utilisés sur le territoire.

Étant donné que la transition vers des énergies plus vertes est en cours et que la Communauté maritime et sa population désirent y jouer un rôle actif.

Étant donné le rôle dominant du gouvernement du Québec et d’Hydro-Québec dans les orientations et les décisions qui seront prises dans les prochaines années relativement à cette transition énergétique.

Étant donné l’importance et les impacts économiques et sociaux du secteur de l’énergie et particulièrement d’Hydro-Québec dans la communauté madelinienne.

Étant donné le caractère particulier du territoire et de la population des Îles-de-la-Madeleine, caractère insulaire reconnu par le gouvernement du Québec en 2016 dans le décret 354-2016 concernant la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles de l’agglomération des Îles-de-la-Madeleine, maintenant la Communauté maritime (décret sur l’insularité).

La Communauté maritime présente une série de recommandations pour favoriser l’atteinte des objectifs de décarbonation et de création de richesse sur son territoire et dans l’ensemble du Québec et contribuer à la modernisation de l’encadrement et du développement des énergies propres.

### 1. Respect du statut d’insularité des Îles-de-la-Madeleine dans les différentes actions d’encadrement et de développement des énergies renouvelables

L’insularité commande une adaptation de la planification et des actions dans le secteur énergétique. Les actions gouvernementales qui seront entreprises à la suite de la Consultation sur l’encadrement et le développement des énergies propres au Québec devraient être adaptées au contexte insulaire, notamment selon le principe du décret sur l’insularité.

Cela consiste notamment à valider avec les représentants du milieu, avant leur application, que les règles ou les actions proposées ont un impact comparable tant aux Îles-de-la-Madeleine qu’ailleurs au Québec ou que certaines particularités du territoire n’ont pas pour effet d’annuler ou d’atténuer les bénéfices d’une mesure pour les habitants du territoire des Îles-de-la-Madeleine. Le cas échéant, une mesure particulière adaptée au territoire des Îles-de-la-Madeleine devrait être développée.

2. Documentation et prise en compte des impacts sur les collectivités des régions isolées dans l'encadrement et le développement des énergies renouvelables

L'encadrement des énergies propres et de la transition énergétique doit documenter et tenir compte de façon continue des impacts économiques et sociaux pour la localité, de la situation économique et sociale des citoyens du territoire et appuyer leur développement.

Une attention particulière est nécessaire dans le cadre des réseaux autonomes, où la place de la production énergétique dans l'écosystème socio-économique est différente du réseau intégré, où la dépendance à des sources énergétiques de certains secteurs peut être plus grande et l'accès plus limité à certaines solutions de transition, par exemple des technologies ou des carburants propres. L'impact sur un environnement fragile et un territoire restreint doit également être évalué pour trouver les bons compromis locaux dans les collectivités isolées sans une application provinciale mur à mur.

3. Appuie au transport de l'énergie propre entre les régions

Pour assurer le développement à long terme des régions et assurer une transition énergétique juste, le gouvernement du Québec devrait appuyer le développement d'infrastructures pour le transport de l'énergie entre les régions, tant pour favoriser la production d'énergie propre dans les régions à fort potentiel et leur contribution au bilan énergétique national (ex. : transport de l'énergie éolienne du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie vers le centre du Québec), que pour l'approvisionnement des régions isolées, telles les Îles-de-la-Madeleine, aux différents vecteurs d'énergie renouvelable (combustibles renouvelables, électricité).

4. Déploiement de programmes et de tarifs adaptés au réseau autonome des Îles-de-la-Madeleine et favorisant la transition énergétique du territoire

Plusieurs tarifs et programmes sont en implantation ou en discussion pour répondre aux défis énergétiques du Québec continental, mais ne sont pas adaptés ou ne sont pas déployés sur l'archipel (ex. : tarification dynamique, gestion de la pointe, programme de gestion intelligente Hilo, bi-énergie, etc.). Également, plusieurs programmes d'efficacité énergétiques ne tiennent pas compte des surcoûts liés à l'insularité, qui peuvent atteindre plus de 60%.

Les programmes doivent être adaptés pour tenir compte du contexte énergétique insulaire (pointe de consommation distincte, pénétration de l'énergie éolienne, climat maritime, options énergétiques plus limitées, etc.) d'une part, et pour s'assurer que les citoyens et entreprises ne soient pas désavantagés par rapport aux citoyens du Québec continental d'autre part.

Il devrait y avoir au moins autant, per capita, de projet d'énergie renouvelable décentralisé, de rénovation écoénergétique, d'efficacité énergétique en entreprise, aux Îles-de-la-Madeleine qu'à Montréal, et non moins.

5. Appuie à la résilience et à l'adaptation aux changements climatiques dans l'encadrement des énergies renouvelables

Le développement et l'encadrement de l'énergie propre peuvent être une occasion d'améliorer la résilience et l'adaptation aux changements climatiques. L'évaluation des solutions de transition énergétique devrait

tenir compte des co-bénéfices au niveau de la résilience face aux événements climatiques extrêmes de la production d'énergie renouvelable locale ainsi que de la production et le stockage décentralisés. Les enjeux particuliers de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine d'adaptation aux changements climatiques, dont l'érosion et la fréquence accrue de tempête et d'ouragans, devraient également être un élément considéré dans le développement d'énergies propres.

6. Planification intégrée des ressources énergétiques du territoire des Îles-de-la-Madeleine et des réseaux autonomes.

Un des sujets abordés dans la consultation est la mise en place d'une planification intégrée de l'ensemble des ressources énergétiques du Québec, sur le long terme, plutôt que secteur énergétique par secteur énergétique (électricité, gaz, essence, etc.).

La réalité énergétique différente des Îles-de-la-Madeleine, tant pour l'approvisionnement électrique que pour les combustibles commande une planification intégrée des ressources énergétiques distincte et adaptée, à l'instar des plans d'approvisionnements distincts d'Hydro-Québec pour les réseaux autonomes. Les ressources adéquates doivent être disponibles pour les acteurs éventuellement responsables de la mise en œuvre et du suivi d'un tel plan et pour les acteurs locaux.

La Communauté maritime a exercé un leadership avec sa stratégie énergétique territoriale 2017-2025 et ses bilans énergétiques territoriaux. Cependant, seule, elle n'a pas les leviers et les ressources pour coordonner toute la planification et la transition énergétique du territoire. La table de concertation mise en œuvre avec Hydro-Québec est un pas dans cette direction, ainsi que le comité réunissant la Communauté maritime, Hydro-Québec et Transition énergétique Québec sur ses enjeux en 2019-2021.

7. Consultation et inclusion de la Communauté maritime et des intervenants locaux dans d'éventuelles planifications du développement d'énergie dans le golfe du Saint-Laurent, tel l'éolien extracôtier

La Communauté maritime est consultée et impliquée dans les projets énergétiques terrestres sur son territoire et a un certain contrôle sur l'utilisation de son territoire avec son schéma d'aménagement.

La Communauté maritime, ses citoyens et entreprises se sont mobilisés dans les vingt dernières années afin d'être consultés sur les projets d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures, sur son territoire ainsi que dans le golfe du Saint-Laurent.

Aujourd'hui, des projets de productions d'énergie renouvelable de grande ampleur, tel l'éolien extracôtier associé à la production et l'exportation d'hydrogène, sont en développement dans les provinces atlantiques. Le gouvernement fédéral et les provinces de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse viennent de s'entendre pour que leurs offices des hydrocarbures extracôtiers changent de noms et fassent également la mise en valeur de l'énergie renouvelable extracôtière, dont l'éolien.

Les acteurs locaux des Îles-de-la-Madeleine doivent être impliqués en amont dans un éventuel positionnement de Québec sur le sujet du développement d'énergie dans le golfe du Saint-Laurent, que ce soit dans ses eaux territoriales ou celles des provinces limitrophes.

## 8. Appui à l'innovation en territoire de réseau autonome et insulaire

Plusieurs initiatives de zones d'innovation, de développement de la filière batterie, de l'industrie éolienne, de production de biogaz ou d'hydrogène sont appuyées par les acteurs gouvernementaux au Québec. Le développement de l'énergie propre et la transition énergétiques peuvent ainsi être un vecteur de création de richesse.

Des initiatives stratégiques locales, en lien avec les secteurs économiques du territoire des Îles-de-la-Madeleine et à son échelle, doivent aussi être appuyées pour que celui-ci profite également de la transition énergétique. Les appuis et programmes gouvernementaux doivent être modulés pour tenir compte de l'insularité, des contraintes de volumes et favoriser l'expertise locale.

## CONCLUSION

L'archipel des Îles-de-la-Madeleine ayant des caractéristiques géographiques et socio-économiques particulières, la Communauté maritime a jugé pertinent d'intervenir dans le contexte de la présente consultation visant à moderniser le cadre réglementaire sur les énergies propres.

L'expérience des dernières décennies a montré que les politiques et les décisions nationales se heurtaient souvent aux différences du territoire et aux particularités socio-économiques du milieu. Ce constat est vrai dans la plupart des régions, mais particulièrement pour une communauté comme celle des Îles-de-la-Madeleine. En contrepartie, il a été constaté que lorsqu'une attention particulière était apportée à ces différences, que lorsque les politiques et les décisions tenaient compte de ces particularités leur impact en était d'autant plus satisfaisant, tant pour la communauté que pour le gouvernement.

Dans cette optique, les recommandations de la Communauté maritime abordent directement ou indirectement la nécessité d'éviter la généralisation, de procéder à une analyse fine des caractéristiques du milieu et du besoin d'adaptations particulières aux caractéristiques du milieu insulaire.

La Communauté maritime, appuyée par sa commission consultative sur les enjeux énergétiques et les partenaires de son milieu, entend assumer le leadership nécessaire pour que la transition vers des énergies propres et la décarbonation de l'économie se fasse sur son territoire avec un minimum d'écueils et un maximum de retombées économiques et sociales pour ses citoyens. La Communauté maritime se veut le porte-parole de sa communauté insulaire dans cette transition. Celle-ci pourra être une réussite avec une participation pleine et entière du gouvernement du Québec et de ses ministères, d'Hydro-Québec et des autres acteurs énergétiques, tant dans l'adaptation des actions à la réalité insulaire que par des apports techniques et financiers spécifiques.

## ANNEXES

Annexe I — Résolution de la Communauté maritime du 11 juillet 2023

Annexe II — Stratégie énergétique 2017-2025 et plan d'action 2020-2023

Annexe III — Décret sur l'insularité

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 11 juillet 2023, à compter de 19 h, à la mairie.

**CM2307-0776**

**Autorisation de dépôt de mémoire – Consultation du gouvernement du Québec sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec**

---

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie du Québec (MEIE) mène une consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec;

CONSIDÉRANT QUE les enjeux de la transition énergétique et des énergies propres sont centraux dans la Stratégie énergétique 2017-2025 adoptée par la Communauté maritime des Îles;

CONSIDÉRANT QUE la Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE) recommande au conseil de produire un mémoire dans le cadre de cette consultation gouvernementale;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de Hugues Lafrance,  
appuyée par Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de réitérer que l'archipel des Îles-de-la-Madeleine a des enjeux particuliers et différents du reste du Québec, notamment en matière d'approvisionnement et de transition énergétiques, qui demandent une considération adaptée du gouvernement du Québec, des ministères et organismes publics, comme indiqué dans le décret sur l'insularité;

d'autoriser la transmission d'un mémoire municipal dans le cadre de la consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec, mémoire qui considère et expose notamment les enjeux suivants :

- Respect du statut d'insularité des Îles-de-la-Madeleine dans leurs différentes actions;
- Impacts sur la collectivité de notre région;
- Transport de l'énergie entre les régions;
- Déploiement de programmes et de tarifs adaptés à notre réseau autonome et favorisant la transition énergétique du territoire;
- Résilience et adaptation aux changements climatiques;
- Planification intégrée de ressources énergétiques de l'archipel;
- Consultation et inclusion de la Communauté maritime et des intervenants locaux dans d'éventuelles planifications du développement d'énergie renouvelable dans le golfe du Saint-Laurent, tel l'éolien extracôtier;
- Innovation en réseau autonome et insulaire.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE  
Aux Îles-de-la-Madeleine  
Ce 13 juillet 2023



Alexandra Vigneau, greffière



# STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE 2017-2025



Municipalité des  
Îles-de-la-Madeleine

# MOT DU MAIRE

---

Au nombre des particularités qui distinguent les Îles-de-la-Madeleine des territoires environnants et du Québec continental figurent sa situation énergétique. Cette spécificité est notamment caractérisée par l'éloignement, l'insularité, l'envergure du réseau autonome et la place fondamentale qu'occupe transport dans le mode de vie des résidents et dans l'économie madelinienne.

Au moment de lancer cette stratégie, la Communauté maritime travaille déjà activement à la planification de son avenir énergétique en collaborant notamment à l'implantation d'éoliennes sur le territoire et en se dotant d'un plan de réduction des gaz à effet de serre. Toutefois, nous croyons que le temps est venu pour notre collectivité de véritablement prendre en main notre avenir énergétique. Ainsi, nous croyons que nous avons le devoir de contribuer à l'effort global de réduction des gaz à effet de serre de la planète et, ainsi, commencer notre adaptation aux changements climatiques dont l'archipel subit déjà les conséquences.

Le lancement de stratégie nous permettra, pour les années à venir, de guider nos choix individuels et collectifs en matière d'énergie, et ce, pour atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Garantir notre approvisionnement et atteindre une plus grande autonomie énergétique
- ✓ Réduire notre empreinte énergétique
- ✓ Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables

Les défis sont certes grands, mais ont pour égal les opportunités liées au secteur énergétique. Ce secteur constitue une occasion d'innover, d'ouvrir de nouveaux créneaux économiques et d'assurer le développement durable de notre collectivité. Par ailleurs, le soutien de la société d'État Hydro-Québec et du gouvernement du Québec seront essentiels au succès de la démarche. Nous sommes persuadés que les objectifs de la Communauté maritime sont véritablement alignés avec ceux privilégiés par Hydro-Québec et le gouvernement dans leur planification et leur politique énergétique. La mobilisation des citoyens, des organisations, des institutions et des entreprises du territoire constitue également une condition de réussite de cette stratégie. À ce titre, la Communauté maritime s'engage à accompagner, outiller et à dynamiser le milieu.

Nous sommes fiers de lancer la stratégie énergétique territoriale des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025 qui s'avère la première du genre à être adoptée par une MRC, au Québec.

Nous vous invitons à être partie prenante de cette stratégie afin que nous puissions collectivement prendre en main l'avenir énergétique de notre territoire.



**Jonathan Lapierre**

Maire et président de la  
Communauté maritime  
des Îles-de-la-Madeleine

# UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

## Consultation publique sur l'éolien

En 2007, la Municipalité des Îles confie le mandat à la Commission sur l'éolien de **consulter la population** madelinienne et de **formuler des recommandations** pour baliser un éventuel développement éolien

➡ + de **100 participants**, environ **20 mémoires** et un **rapport de consultation**.

## Commission consultative sur les enjeux énergétiques

Créée en 2011, cette commission est composée de **citoyens bénévoles** reconnus pour leur expertise ou leur intérêt sur les questions énergétiques. Elle a le mandat de **piloter l'élaboration de la stratégie** énergétique, incluant une consultation publique, et de **conseiller la Communauté maritime**.

## Consultation publique

En 2016, un document de consultation et une présentation interactive ont été élaborés, proposant un **portrait énergétique détaillé**, **9 défis**, **15 pistes de réflexion**, **20 questions** pour renseigner et outiller la population et les intervenants.

➡ **34 participants**, **12 interventions**, **14 mémoires** et un **rapport de consultation**.

## Consultations ciblées

Rencontre des **distributeurs** et grands **consommateurs**

➡ **13 entreprises**, **institutions** et **organisations**

## Politique énergétique du Québec 2016-2030

Le gouvernement a tenu une **consultation particulière** aux Îles-de-la-Madeleine lors de l'élaboration de la Politique énergétique du Québec 2016-2030. La population a activement participé à cette consultation et a déposé plusieurs mémoires.

## Planification stratégique Hydro-Québec 2016-2020

En 2016, la Communauté maritime et Hydro-Québec ont mis en place une Table d'échange sur l'avenir de la centrale thermique aux Îles-de-la-Madeleine.



# Démarche de la Communauté maritime via les travaux de la Commission consultative sur les enjeux énergétiques :

Bilan énergétique du territoire [DUNSKY,2013]

Identification des objectifs [2014]

Liste de piste d'actions [CERMIM, 2015]

Document de consultation et portrait énergétique [2016]

Consultation publique et ciblées [2016]

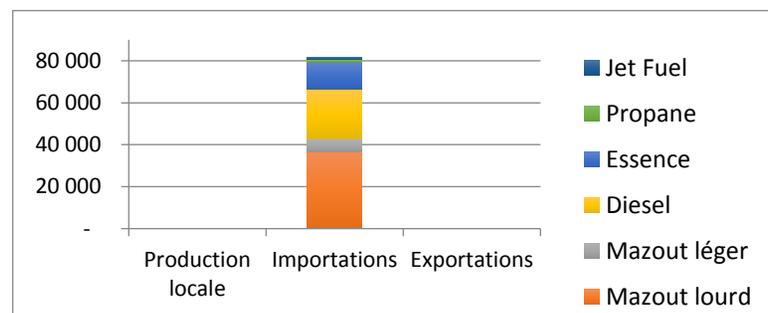
Rapport et recommandations [2017]

Lancement de la stratégie 2017-2025  
Mise en oeuvre des actions 2017-2019

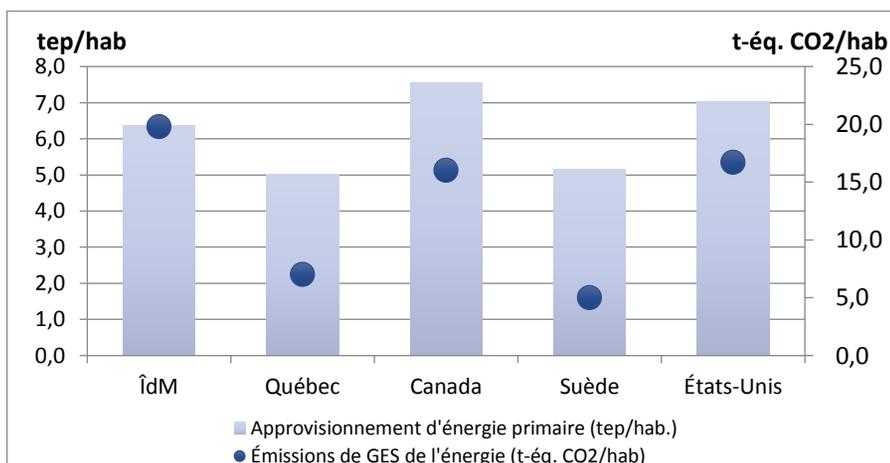
# UN BILAN ÉNERGÉTIQUE À AMÉLIORER

Nous avons des besoins considérables ayant un impact important...

Chaque année, l'archipel a un **besoin énergétique de 81 000 tonnes équivalent pétrole (tep)** pour son fonctionnement. Cette énergie est **entièrement issue d'hydrocarbures importés**, des énergies non renouvelables et émettrices de GES. Outre quelques systèmes résidentiels marginaux, il n'y a **aucune production locale d'énergie**.



Le **besoin annuel** en énergie primaire d'un **Madelinot est supérieur à celui d'un Québécois**. En raison de la complète pétro dépendance du territoire, **nos émissions de GES sont toujours supérieures** à celles de nos voisins (Québec, Canada, États-Unis...).



...qui sont comblés par un réseau autonome de grande importance...

Le réseau des Îles est le réseau autonome le plus important au Québec en termes de population desservie, de puissance installée et d'émission de GES.

Près de la moitié de l'énergie importée aux Îles sert à produire de l'électricité à la centrale thermique de Cap-aux-Meules. Lors de ce processus normal de transformation, environ 60 % du contenu énergétique est dissipé dans l'air sous forme de chaleur. Autrement dit, environ le **quart de toute l'énergie importée aux Îles-de-la-Madeleine est perdu** lors de la production d'électricité. Cette centrale compte pour plus de 37 % des GES d'Hydro-Québec. **L'électricité produite aux Îles est 336 fois plus émettrice de GES que celle produite par l'hydroélectricité du Québec.**

## Approvisionnement et consommation, quelle différence?

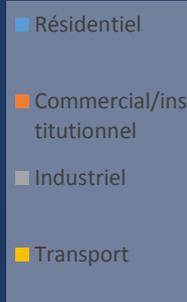
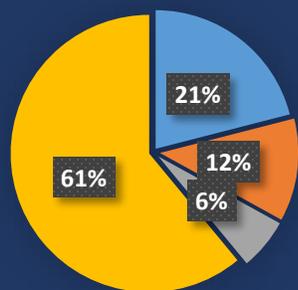
L'**approvisionnement** (énergie primaire) comprend toute l'énergie dont a besoin le territoire pour fonctionner (importations). C'est notre impact global sur la planète, et ça représentait, en 2011, 6,5 tep/hab./an.

La **consommation** (énergie finale) comprend tout ce que les utilisateurs finaux consomment dans leurs occupations quotidiennes. Ça exclut donc les pertes de transformation d'électricité. C'est l'impact de nos choix quotidiens, c'est ce sur quoi nous avons un impact direct, et ça représentait, en 2011, 4,7 tep/hab./an.

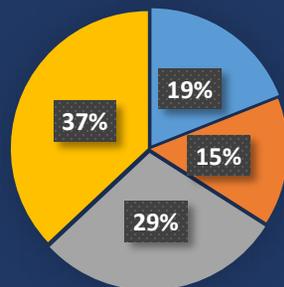
## ... pour une consommation fortement orientée vers le transport

Sur l'archipel, 45 % des carburants sont utilisés pour le transport, 45 % pour la production électrique à la centrale thermique et 10 % pour les installations de chauffage (mazout et propane). Les secteurs résidentiel et commercial consomment 33 % de l'énergie finale, ce qui est comparable à la moyenne québécoise. Cependant, le secteur industriel (excluant la flotte de pêche – laquelle est incluse dans le transport) a une importance 6 fois moindre aux Îles (6 %) qu'au Québec (37 %). **La consommation liée au secteur des transports est beaucoup plus importante aux Îles (61 %) qu'au Québec (37 %).**

Îles-de-la-Madeleine  
4.7tep/hab.



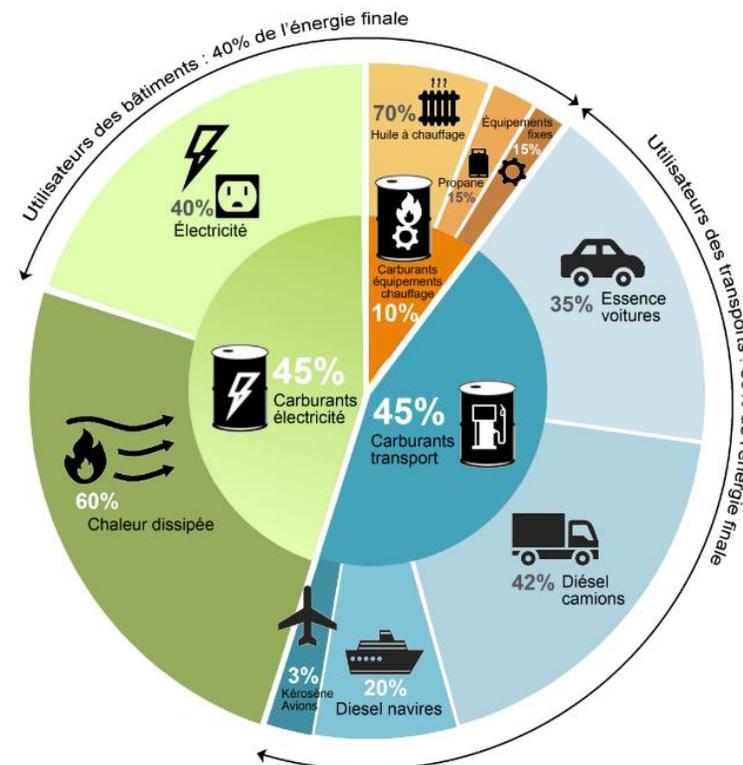
Québec  
5 tep/hab



La grande part de notre consommation liée au transport reflète la dépendance de notre économie à ce secteur. **La pêche est basée sur le transport (bateaux, camionnage, exportation) et il en est de même pour le tourisme.** Notre éloignement engendre un **besoin d'importation** sur de longues distances de la part des commerces. Finalement, le grand **étalement de l'habitat** typique aux Îles ajoute une pression supplémentaire sur les demandes en carburant. Tout ceci engendre une situation où le transport a un impact **deux fois plus grand** qu'ailleurs.

## Consommation annuelle d'énergie primaire et finale selon les sources d'énergie et les usages, Îles-de-la-Madeleine, 2011.

CERMIM, 2015.



## Vers une amélioration de notre bilan énergétique!

L'année 2011 constitue l'année de référence pour les données du premier bilan énergétique de notre territoire. Ce portrait permet de **mesurer l'énergie nécessaire** au fonctionnement des Îles, **la quantité de gaz à effet de serre produite** ainsi que **les quantités d'énergie consommées** sur le territoire. Ces données constituent donc la situation de départ de la stratégie et indiquent **où agir**.

Avec des objectifs stratégiques, des cibles accessibles, des engagements concrets et une suite d'actions structurée, la collectivité madelinienne a tout en main pour améliorer le bilan énergétique territorial d'ici 2025.

# LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Ces faits saillants et le bilan énergétique complet du territoire nous montrent qu'il y a place à une meilleure gestion de l'énergie aux Îles-de-la-Madeleine, mais surtout que le territoire a une grande marge de manœuvre pour **mettre à profit les atouts découlant de sa situation géographique particulière**. Dans le but d'améliorer ce portrait énergétique d'ici 2025, de planifier l'avenir énergétique et de saisir les opportunités de développement à ce secteur, la Communauté maritime se fixe les objectifs stratégiques suivants :

## 1 Garantir notre approvisionnement énergétique à moyen et long terme et atteindre une plus grande autonomie

Puisque le territoire est totalement dépendant aux énergies non renouvelables, ceci engendre une vulnérabilité. La stratégie doit permettre de rendre notre territoire plus autonome et de renforcer notre capacité à s'adapter aux changements énergétiques et climatiques dont les Îles subissent déjà les conséquences, de façon plus immédiate que la plupart des portions continentales.

## 2 Réduire notre empreinte énergétique

Puisque la production d'électricité au mazout fait de la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine un des plus importants émetteurs de gaz à effet de serre (GES) au Québec et que l'activité socioéconomique de l'archipel est liée à des secteurs particulièrement dépendants des hydrocarbures à et un mode de vie tributaire du transport, la stratégie doit permettre à la population des Îles de joindre l'effort global en vue de la réduction des GES. Elle a le devoir d'assumer ses responsabilités afin de réduire l'empreinte énergétique de son territoire.

## 3 Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables

Puisque la production d'énergie aux Îles-de-la-Madeleine constitue un coût énorme pour la collectivité, le gouvernement et Hydro-Québec, la stratégie doit permettre de transformer les contraintes en opportunités économiques tout en assurant la complémentarité et la mise en valeur des activités économiques déjà existantes, et ce, pour les générations actuelles et futures.

# DES CIBLES ACCESSIBLES



Afin de mesurer concrètement l'avancement de la stratégie et l'amélioration de la situation énergétique tant au niveau du territoire et que municipale au cours des années, la Communauté maritime se fixe, en fonction de ses trois objectifs, des cibles précises, mesurables et accessibles.

## 1. GARANTIR NOTRE APPROVISIONNEMENT ET ATTEINDRE UNE PLUS GRANDE AUTONOMIE

Territoire = **collaborer** à définir les **exigences du milieu** en matière de production d'énergie

Territoire = **diminuer** de **15 %** l'approvisionnement en **pétrole**

Territoire = **intégrer** plus de **9 MW d'énergie renouvelable** à la production locale d'électricité

Territoire = **valoriser** un maximum de la **chaleur** de la **centrale thermique**

La Communauté maritime est dotée d'un plan 2014-2019 d'actions de réduction de 12,6 % de ses GES, soit de 1 090 t Éq. CO<sub>2</sub>. En 2016, elle avait atteint ¼ de sa cible.

## 2. RÉDUIRE NOTRE EMPREINTE ÉNERGÉTIQUE

Territoire = **réduire** les **GES** du territoire de **15 %** (35 951 t Éq. CO<sub>2</sub>)

Communauté maritime = **réduire** les **GES** de l'institution de **20 %** (1736 t Éq. CO<sub>2</sub>)

Communauté maritime = **engendrer** des **économies** de **plus de 200 k\$/an** sur la facture énergétique

## 3. ASSURER DES CONDITIONS DE DÉVELOPPEMENT SOCIOÉCONOMIQUE FAVORABLES

Territoire = **conserver** le **nombre** et la **qualité** des **emplois** en lien avec Hydro-Québec

Territoire = **maintenir** les **retombées économiques** directes et indirectes d'Hydro-Québec

Territoire = **créer** de **nouveaux emplois** et des **opportunités économiques** en énergie

# DES ENGAGEMENTS CONCRETS

En adoptant la présente Stratégie, la Communauté maritime reconnaît qu'elle a un rôle important à jouer pour contribuer à améliorer le bilan énergétique du territoire. Pour ce faire, elle compte agir en fonction de ses principaux champs d'intervention. Les pouvoirs de la Communauté maritime sont le pouvoir d'influence qu'elle dispose auprès des citoyens et de ses partenaires et les compétences qui lui sont dévolues notamment en matière de réglementation, d'aménagement du territoire et de développement économique.

La Communauté maritime manifeste donc ici son intention d'agir sur les enjeux énergétiques et aussi sa volonté de guider sa population et ses partenaires. Pour atteindre les cibles qu'elle s'est fixées, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine prend les engagements suivants :

## Engagement 1

Maintenir une gouvernance cohérente, responsable et intégrée avec les décideurs

## Engagement 2

Montrer l'exemple

## Engagement 3

Adapter la réglementation

## Engagement 4

Outiller et dynamiser le milieu

# Engagement 1 Maintenir une gouvernance cohérente, responsable et intégrée avec les décideurs

Les décisions relatives à la planification, la transition et le développement énergétique impliquent l'action cohérente d'un très grand nombre d'acteurs et de décideurs.

Puisque la Communauté maritime possède un nombre limité d'outils lui permettant d'avoir un impact majeur sur la structure de la production et de la consommation d'énergie sur le territoire, des acteurs comme Hydro-Québec et le gouvernement du Québec sont des incontournables.

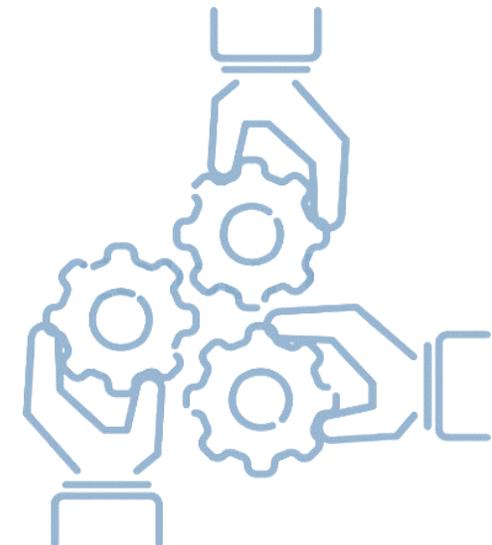
Les instruments actuels d'administration, de planification, de réglementation et de prise de décision fonctionnent souvent en vase clos. La structure décisionnelle en place implique que les décisions sont de plus en plus centralisées. Cette réalité ne favorise pas une application locale adaptée des orientations nationales et provinciales en matière d'énergie.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a adopté le décret n° 354-2016 concernant la reconnaissance du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles des Îles-de-la-Madeleine. Également, Hydro-Québec collabore de plus en plus avec les intervenants des Îles-de-la-Madeleine au sujet de l'avenir énergétique de l'archipel.

Dans le contexte particulier qu'est celui des Îles-de-la-Madeleine, la Communauté maritime souhaite assumer un leadership sur les enjeux énergétiques et collaborer à définir les exigences du milieu en matière de production d'énergie.

Ainsi, la Communauté maritime favorise une gouvernance territoriale fondée sur un partenariat ouvert et éclairé entre les différentes parties prenantes. Cette méthode de gouvernance territoriale implique la nécessité d'aligner les objectifs, de partager les connaissances et les expertises, tout en laissant à chacun une part importante d'autonomie dans ses choix stratégiques.

La Communauté maritime est résolument tournée vers l'avenir et prête à jouer un rôle clé dans les défis et les opportunités liées à l'avenir énergétique du territoire. À ce titre, elle s'engage à **maintenir une gouvernance cohérente, responsable et intégrée avec les décideurs.**



# Engagement 2 Montrer l'exemple

La Communauté maritime est consciente qu'elle a une grande part à jouer sur l'amélioration du bilan énergétique du territoire et sur celui de l'institution municipale.

La Communauté maritime souhaite, par sa stratégie énergétique, se donner les méthodes et les moyens pour participer elle-même activement à la réduction des gaz à effet de serre du territoire.

Par ailleurs, la Communauté maritime entend documenter ses mesures et ses avancées et les partager davantage auprès de la population et des partenaires socioéconomiques.

Elle souhaite intégrer le principe d'efficacité énergétique dans les opérations courantes afin de prendre des décisions cohérentes et éclairées en lien avec les objectifs de sa stratégie énergétique territoriale.

Ainsi, une première façon de mobiliser la population pour favoriser l'amélioration de notre bilan énergétique est, pour la Communauté maritime, d'emboîter le pas.

À ce titre, elle s'engage à **montrer l'exemple**.

## Plan d'action pour la réduction des GES 2014-2019

### Programme Climat municipalités

Au moment de lancer cette stratégie, la Communauté maritime travaille déjà activement à la planification de son avenir énergétique en mettant en œuvre son plan de réduction des gaz à effet de serre 2014-2019.

Quelques 34 actions envisagées sur 5 ans permettraient la déduction des émissions de 12,6 % par rapport aux émissions de 2012. Parmi les actions privilégiées :

- ✓ réduction de fréquence de collectes des matières résiduelles
- ✓ regroupement des services municipaux
- ✓ conversion de tout l'éclairage public aux DEL
- ✓ réalisation d'audits énergétiques
- ✓ installation de coupe-moteur

Au niveau collectif, la Communauté maritime souhaite réaliser 17 actions supplémentaires, par exemple en matière de transport actif et collectif.

**Ainsi, les actions prévues dans ce plan de réduction de GES font partie intégrante de la stratégie énergétique territoriale laquelle permettra de découpler les efforts en lien avec la réalisation des actions prévues.**

## Engagement 3 Adapter la réglementation

La Municipalité des Îles-de-la-Madeleine dispose d'outils en matière de réglementation qui lui permettent de fixer des règles, des normes et des critères encadrant les constructions et l'usage des bâtiments et des terrains.

Le zonage constitue un des principaux moyens utilisés pour assurer une cohérence en matière d'occupation du territoire. Il permet d'adopter des règles d'intégration architecturale et d'adapter l'implantation des bâtiments et l'utilisation du territoire en fonction du contexte local. Le Règlement de zonage prévoit notamment des dispositions concernant les systèmes d'autoproduction domestique d'énergie, des règles sur le positionnement et la fenestration ainsi que des exigences sur la taille minimale des résidences.

D'autre part, la réglementation en matière de construction permet de contrôler la durabilité des bâtiments. Le Règlement de construction peut prévoir des mesures permettant d'assurer la qualité structurale des constructions, leur solidité, leur sécurité, leur salubrité et leur fonctionnalité, en fonction des styles de vie et du climat. Cette réglementation peut promouvoir l'utilisation de pratiques et de matériaux éco-énergétiques dans la construction de nouveaux bâtiments.

Puisque la réglementation constitue un élément incontournable dans la façon d'occuper le territoire et d'encadrer la production et la consommation énergétique, la Communauté maritime s'engage à revoir ses règlements, et le cas échéant, **adapter sa réglementation.**

## Engagement 4 Outiller et dynamiser le milieu

Les questions concernant l'avenir de la production électrique de l'archipel, les émissions de GES de notre territoire et l'amélioration de nos pratiques énergétiques sont, par nature, fondamentales et collectives.

Afin de produire des résultats réels, la stratégie énergétique territoriale doit susciter la participation et l'engouement réel des citoyens, des organismes, des institutions et des entreprises.

Le dossier de l'avenir énergétique du territoire est une priorité pour la Communauté maritime. Celle-ci manifeste sa volonté de guider sa population et ses partenaires vers de meilleures pratiques, mais aussi celle de créer des opportunités de développement économique.

En étant en réseau fermé, l'archipel des Îles-de-la-Madeleine représente un lieu de choix pour implanter un laboratoire sur le plan de l'innovation technologique et énergétique. La position géostratégique des Îles en fait un lieu privilégié pour la mise en place de laboratoires d'essais et pour l'implantation d'installations permettant de réaliser des tests et mesures en conditions insulaires et maritimes.

La Communauté souhaite donc mettre les conditions en place pour que la collectivité participe à l'amélioration de son bilan énergétique et saisisse les opportunités de développement socioéconomiques en lien avec le secteur de l'énergie.

Il est essentiel que les citoyens se sentent interpellés. Le succès de la démarche repose sur l'implication et le désir de modifier nos habitudes de consommation. Cette stratégie encourage les initiatives individuelles et souhaite les promouvoir et les baliser.

À ce titre, la Communauté maritime s'engage à **outiller et dynamiser le milieu.**

# UNE SUITE D' ACTIONS STRUCTURÉES

Afin de s'assurer que la population et les partenaires socioéconomiques s'approprient continuellement la stratégie, la Communauté maritime souhaite mettre en œuvre une suite d'actions **structurées** et **évolutives**. Pour atteindre les cibles qu'elle s'est fixées pour 2025, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine déploiera sa stratégie en trois phases :

## PHASE 1 – La mise en place [2017-2019]

Dans un premier temps, l'implantation de la stratégie énergétique est l'occasion de mettre en place les conditions idéales pour l'appropriation de celle-ci par l'ensemble des parties prenantes. Cette première phase suppose donc la cohabitation de trois types d'actions :

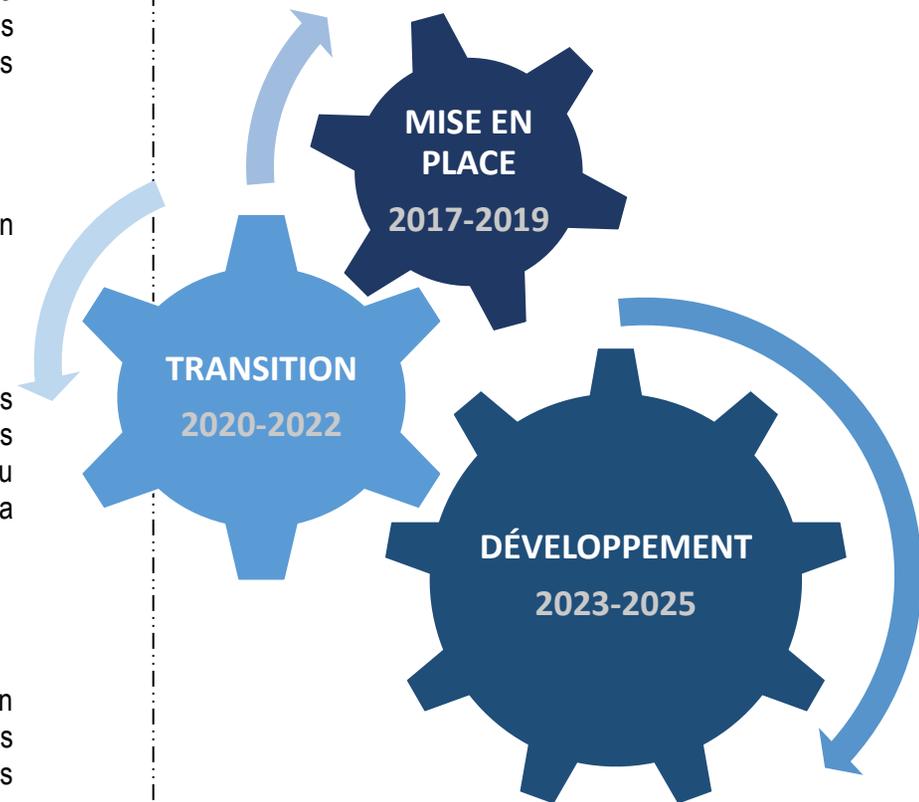
- concertation, revendication, communication, mobilisation
- organisation des ressources financières et humaines
- poursuite des mesures ciblées à court terme, dont le Plan d'action de réduction des GES 2014-2019, et la mise à jour des données

## PHASE 2 – La transition [2020-2022]

Dans un deuxième temps, selon les résultats révélés par la mise à jour des bilans énergétiques du territoire et de l'institution, la Communauté maritime établira ses priorités d'action pour atteindre les cibles. Cette période correspond également au moment annoncé par Hydro-Québec pour définir les modalités de l'avenir de la production électrique aux Îles.

## PHASE 3 – Le développement [2023-2025]

Une fois l'ensemble des paramètres définis concernant l'avenir de la production électrique, la phase développement pourra s'enclencher afin de saisir les opportunités de développement économique en lien avec l'énergie autant pour le développement des entreprises existantes que pour l'ouverture de nouveaux créneaux.





# Des conditions de réussite

Par la stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025, la Communauté maritime souhaite concrétiser la volonté de la collectivité de prendre en main son avenir énergétique et celle de renforcer sa capacité d'agir.

Pour ce faire, elle mettra en place des ressources financières et techniques au service de la mise en œuvre et du suivi de cette stratégie auprès de la population et des partenaires.

Les objectifs de la Communauté maritime en matière d'énergie sont alignés avec ceux privilégiés par la société d'État Hydro-Québec et par le gouvernement du Québec dans leur planification respective. Dans ce contexte, les résultats de ces efforts locaux seront liés à la volonté de ces partenaires de déployer les outils et les leviers nécessaires à l'accompagnement de la population madelinienne dans sa démarche.

Également, la mobilisation constante des citoyens, des organisations, des institutions et des entreprises du territoire demeurera une condition primordiale de la réussite de cette stratégie.

Le succès de la stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine 2017-2025 repose donc sur trois grandes conditions de réussite que sont :

- ✓ L'adhésion aux objectifs et le soutien de l'ensemble des décideurs;
- ✓ La reconnaissance par le gouvernement du Québec des particularités de la situation énergétique liée à l'insularité des Îles-de-la-Madeleine;
- ✓ La mobilisation des citoyens, des partenaires et des entreprises.

# DÉTAIL DES MESURES 2017-2019

Le plan d'action 2017-2019 de la stratégie énergétique est réparti selon les 4 engagements de la Communauté maritime. Le Plan d'action pour la réduction des GES 2014-2019 réalisé dans le cadre du programme Climat municipalités fait partie intégrante de celui-ci.

ACTIONS 2017-2019	PORTEURS	ÉCHÉANCIER
<b>MAINTENIR UNE GOUVERNANCE COHÉRENTE, RESPONSABLE ET INTÉGRÉE</b>		
Obtenir l'adhésion des décideurs aux objectifs de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	CM, HQ, QC	2017
Former une Table avec HQ sur l'avenir énergétique du territoire	CM, HQ	2017
Analyser, avec HQ, la possibilité mettre en place un groupe de travail pour bonifier le PUEE	CM, HQ	2017
Utiliser le décret sur l'insularité afin d'inciter QC à moduler sa politique et son offre de service	CM, QC	2017
Définir les exigences minimales du milieu dans le cadre de l'appel de propositions d'Hydro-Québec	CM	2017
Créer un climat propice à une grande participation des producteurs à l'appel de proposition d'HQ	CM, HQ	2017-2018
<b>MONTRER L'EXEMPLE</b>		
Inscrire dans ses valeurs celles du développement durable et de l'efficacité énergétique	MÎM	2017
Élaborer un guide interne d'aide à la décision	CM	2018
Mettre en œuvre, diffuser, reconduire le Plan d'action pour la réduction des GES 2014-2017	CM	2017-2019
Réaliser des audits énergétiques dans les bâtiments municipaux	MÎM	2019
Faire du nouveau centre multisport un exemple d'efficacité énergétique	MÎM	2019
Considérer systématiquement l'option des véhicules éco-énergétiques lors du renouvellement de la flotte	MÎM	En continu
Acquérir un véhicule électrique et évaluer la possibilité de participer au projet pilote SAUVÉR 2	MÎM	2017
Revoir les procédures de travail pour limiter les déplacements	CM	2018
Effectuer un maillage avec les experts du service de l'environnement de la ville de Montréal	CM, MTL	2017
Dresser inventaire des GES de l'institution municipal aux 5 ans et mettre à jour les indicateurs	CM	2019

<b>ACTIONS 2017-2019</b>	<b>PORTEURS</b>	<b>ÉCHÉANCIER</b>
<b>ADAPTER LA RÉGLEMENTATION</b>		
Revoir le cadre réglementaire entourant l'installation des systèmes d'autoproduction domestique	MÎM	2018
Revoir le cadre réglementaire concernant le positionnement et de fenestration des bâtiments	MÎM	2018
Revoir le cadre réglementaire concernant la règle de la taille minimale des résidences	MÎM	2018
<b>OUTILLER ET DYNAMISER LE MILIEU</b>		
Dédier une ressource à la mise en œuvre de la stratégie énergétique	CM, HQ,	2017
Élaborer des outils et faire de la sensibilisation auprès des citoyens	CM	2017-2019
Offrir un guide et un service aux citoyens et entreprises lors de la délivrance de permis	MÎM	2018
Soutenir l'élaboration projet de bancs d'essai en énergie renouvelable en réseau autonome	CM	2017
Organiser un évènement majeur aux Îles (Sommet énergie, rencontre Municipalités efficaces)	CM	2018
Participer à l'amélioration du transport collectif (plate-forme d'autopartage, collecte matériaux)	CM	2018
Soutenir l'émergence d'une offre de services pour la valorisation des matières résiduelles	CM	2018
Réaliser une mission en milieu insulaire sur les réseaux autonomes	CM,	2018
Collaborer étroitement au projet de jumelage éolien-diésel d'Hydro-Québec	CM, HQ	En continu
Dresser un portrait énergétique du territoire aux 5 ans	CM	2019

CM = Communauté maritime / MÎM = Municipalité / HQ = Hydro-Québec / QC = Gouvernement du Québec / MTL = Ville de Montréal

# DÉTAIL DES MESURES 2017-2019 (suite)

PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES GES 2014-2019	Échéancier	T Éq.CO/an	\$ / an
<b>A. Secteurs des bâtiments</b>			
A1. Remplacer tous les éclairages de type T12 par des T8	Réalisé	47,5	6 246 \$
A2. Remplacer tous les éclairages des sorties de secours par des systèmes à DEL	Réalisé	3,9	517 \$
A3. Remplacer tous les thermostats ordinaires par des thermostats électroniques	Réalisé	23,4	4 696 \$
A4. Installer des boutons presseurs dans toutes les douches des installations sportives	Réalisé	32,3	5 138 \$
A5. Convertir l'éclairage de rue aux DEL — Volet 1	Réalisé	7,9	1 582 \$
A6. Remplacement de 2 aérothermes au mazout situés dans les garages par des équipements plus efficaces	Réalisé	N/C	N/C
A7. Réaliser des mesures d'efficacité énergétique au CGMR	En cours	133,8	24 770 \$
A8. Réaliser des mesures d'efficacité énergétique dans l'ancien aréna de Cap-aux-Meules	Réalisé	4,3	809 \$
<b>Actions de réduction envisagées à court terme (&lt;2 ans)</b>			
A9. Réaliser le projet des arénas	2017	213,9	35 633 \$
A10. Regrouper les services administratifs municipaux dans un unique bâtiment	Réalisé	34,4	5 046 \$
A11. Regrouper les services de mécanique et de voirie dans un unique garage	2018	80,6	18 140 \$
A12. Installer progressivement des thermostats électroniques programmables dans les bâtiments municipaux	2017-2018	17,0	3 702 \$
A13. Réaliser des audits énergétiques dans les bâtiments municipaux	2019	N/C	N/C
A14. Convertir l'éclairage de rue aux DEL – Volet 2	Réalisé	176,1	30 384 \$
A15. Réaliser des mesures d'efficacité énergétique pour l'éclairage extérieur des bâtiments	2017-2018	20,4	2 678 \$
A16. Réaliser des mesures d'efficacité énergétique pour l'éclairage extérieur des sites patrimoniaux	2017-2018	13,5	949 \$
A17. Rationaliser les compteurs électriques, notamment ceux de l'éclairage extérieur et des sites sportifs	2018	0,0	1 200 \$
<b>Actions de réduction à mettre en œuvre à moyen terme (2 à 5 ans)</b>			
A18. Implanter un réseau de chaleur à la biomasse résiduelle	2019	234,3	45 000 \$

<b>PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES GES 2014-2019</b>	<b>Échéancier</b>	<b>T Éq.CO/an</b>	<b>\$ / an</b>
A19. Revoir la vocation du bâtiment de la Pointe à Grande-Entrée	2019	22,8	3 522 \$
A20. Convertir le système d'éclairage de spectacle aux DEL	2019	3,7	488 \$
A21. S'assurer de l'extinction des équipements informatiques municipaux	2019	N/C	N/C
A22. Améliorer l'efficacité énergétique de la piscine régionale	2019	N/C	N/C
A23. Améliorer l'efficacité énergétique des systèmes de pompage de l'eau potable et des eaux usées	2019	N/C	N/C
<b>B. Secteur des véhicules</b>			
B1. Réduire la fréquence de collecte des matières résiduelles	Réalisé	17,9	N/C
B2. Remplacer 2 coupes-bordures par des équipements électriques	Réalisé	0,4	254 \$
B3. Choisir un véhicule plus économique pour le système de son régional	Réalisé	0,5	299 \$
B4. Continuer le remplacement progressif des gyrophares des véhicules par des gyrophares à DEL	En cours	0,7	302 \$
B5 Installation pilote d'un panneau solaire alimentant les gyrophares des véhicules affectés aux chantiers	2017	N/C	N/C
B6. Revoir les procédures de travail pour limiter les déplacements	2018	N/C	N/C
B7. Instaurer une politique de bonne utilisation des véhicules municipaux et sensibiliser les conducteurs	En cours	N/C	N/C
B8. Installation pilote d'un coupe-moteur sur un véhicule municipal	2018	0,9	534 \$
B9. Ajuster la politique d'achat des véhicules pour réduire la consommation de carburant	2018	N/C	N/C
<b>C. Secteur de la production de l'eau potable et du traitement des eaux usées</b>			
C1. Réviser la réglementation concernant l'utilisation de l'eau potable et sensibiliser le secteur de la construction	2017	N/C	N/C
C2. Sensibiliser les citoyens à une gestion durable de l'eau potable et promouvoir les bonnes actions	En continu	N/C	N/C
<b>D. Secteur du transport</b>			
D1. Entreprendre le pavage des accotements de certains tronçons pour favoriser le transport actif	En continu	N/C	N/C
D2. Promouvoir les modes de transports écoresponsables, dont le transport en commun	En continu	N/C	N/C
D3. Sensibiliser la population contre la marche au ralenti des véhicules	En continu	N/C	N/C
D4. Favoriser l'implantation à l'intérieur des périmètres d'urbanisme existants	En continu	N/C	N/C
<b>E. Secteur des matières résiduelles</b>			
E1. Ajouter une politique écoresponsable aux contrats de location des salles municipales	2019	N/C	N/C

<b>PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES GES 2014-2019</b>	<b>Échéancier</b>	<b>T Éq.CO/an</b>	<b>\$ / an</b>
E2. Poursuivre les installations d'équipements de tri dans les lieux publics extérieurs	En continu	N/C	N/C
E3. Poursuivre la sensibilisation au compostage et au recyclage auprès des citoyens et des ICI	En continu	N/C	
E4. Continuer à rechercher et tester des solutions de valorisation locales des matières résiduelles dans un objectif d'implantation	En continu	N/C	N/C
<b>F. Autres mesures</b>			
F1. Rédiger et adopter une stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine	2017	N/C	N/C
F2. Élaborer et mettre en œuvre une première politique environnementale	2017	N/C	N/C
F3. Revoir le cadre réglementaire entourant l'installation des petits systèmes de production d'énergies renouvelables	2018	N/C	N/C
F4. Agir sur l'éclairage extérieur, son efficacité énergétique et la pollution lumineuse qu'il engendre	2018	N/C	N/C
F5. Concevoir un guide de la rénovation et de la construction écoresponsable à l'usage des citoyens	2018	N/C	N/C
F6. Poursuivre les campagnes de plantation d'arbres sur le territoire	En continu	N/C	N/C
F7. S'associer étroitement au projet de jumelage éolien-diésel d'Hydro-Québec	En continu	N/C	N/C
F8. Documenter, suivre et anticiper les changements climatiques	En continu	N/C	N/C
F9. Refaire l'inventaire des émissions de GES de l'Agglomération et adopter un nouveau plan d'action d'ici 2019	2019	N/C	N/C



# STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

## Plan d'action 2020-2023



**Les Îles-de-la-Madeleine**  
Communauté maritime

# MOT DU MAIRE

---

Nos milieux de vie sont bouleversés par les changements climatiques et les Îles-de-la-Madeleine ne font pas exception, loin de là. Les scientifiques de la planète s'entendent pour dire haut et fort que le climat est affecté par les comportements humains qui produisent des gaz à effet de serre (GES) depuis trop longtemps. Collectivement, il est grand temps de prendre en main notre destin et d'entamer un changement de cap, accompagné d'actions concrètes qui auront des effets bénéfiques en termes de réduction des GES.

En 2017, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adoptait la première stratégie énergétique à l'échelle d'une MRC au Québec. Depuis l'adoption de cette stratégie, de nombreuses actions qui se trouvaient dans le plan d'action original ont été réalisées et ont permis de paver la voie à la transition énergétique de l'archipel et de ses habitants. Il est temps de faire le bilan du progrès réalisé à ce jour et de présenter les actions qui seront mises de l'avant par la Communauté maritime au cours des années 2020 à 2023.

Déjà, on voit l'érection des éoliennes du Parc éolien de la Dune-du-Nord, on remarque de plus en plus de véhicules électriques sur nos Îles, les gens participent au programme Rénoclimat et installent des thermopompes qui assurent confort et économie d'énergie dans les habitations.

À titre de rappel, voici les objectifs que nous nous sommes fixés en 2017 avec notre stratégie :

- ✓ Garantir notre approvisionnement et atteindre une plus grande autonomie énergétique
- ✓ Réduire notre empreinte énergétique
- ✓ Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables

Les défis sont certes grands et offrent des opportunités liées au secteur énergétique, des occasions d'innover, d'ouvrir de nouveaux créneaux économiques et d'assurer le développement durable de notre communauté.

Je remercie le travail consciencieux effectué par les membres de la commission consultative sur les enjeux énergétiques, notamment Christine Arseneault, Didier Leblanc, Sophie McIntyre, Jean-Michel Cyr et Marianne Papillon, et par l'équipe technique municipale composée de Jean-Michel Leblanc et Jean A. Hubert.

Nous sommes fiers de présenter le Plan d'action 2020-2023 de la Stratégie énergétique des Îles-de-la-Madeleine et invitons nos proches collaborateurs et nos concitoyens à être partie prenante de nos initiatives pour réussir une transition énergétique exemplaire.



**Jonathan Lapierre**

Maire et président de la  
Communauté maritime des  
Îles-de-la-Madeleine

# MISE EN CONTEXTE

---

En 2017, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine adoptait la première stratégie énergétique à l'échelle d'une MRC au Québec. Le suivi de cette stratégie est assuré par la commission consultative sur les enjeux énergétiques, composée de citoyens bénévoles<sup>1</sup> et accompagnée du président de la Communauté maritime et du personnel technique municipal.

Les objectifs de la Stratégie sont de :

- Garantir notre approvisionnement et atteindre une plus grande autonomie énergétique
- Réduire notre empreinte énergétique
- Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables

Elle vise à mettre en place les conditions adéquates pour réduire nos gaz à effet de serre (GES) et notre pétro-dépendance. En 2020, le temps était venu pour refaire le bilan énergétique et tracer la voie de la phase deux de cette stratégie, la phase de « transition », menant à la phase trois, celle du développement (2023-2025). Un mandat a été octroyé au Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) en 2019 pour faire ce fameux bilan énergétique territorial (une mise à jour de l'étude DUNSKY de 2013), de même que celui municipal.

Sommairement, au niveau collectif, on note que l'utilisation des énergies fossiles (issues des hydrocarbures) est omniprésente et en croissance de 6 % (chauffage, diesel du transport terrestre et maritime, carburant des avions), sauf pour l'essence qui montre une légère diminution de 5 % entre 2012 et 2017. Au niveau de l'organisation municipale, la consommation énergétique de la Communauté maritime a légèrement augmenté durant cette même période, se traduisant par une augmentation de l'émission de GES de l'ordre de 6 % pour la période.

Aujourd'hui, la commission consultative sur les enjeux énergétiques propose un plan audacieux, mais réaliste, de 41 actions s'échelonnant entre les années 2020 et 2023 et touchant les 4 engagements suivants de la Stratégie :

- Maintenir une gouvernance cohérente, responsable et intégrée avec les décideurs
- Montrer l'exemple
- Adapter la réglementation
- Outiller et dynamiser le milieu

Les détails sont disponibles aux pages suivantes, de même que dans le rapport « Bilan énergétique des Îles-de-la-Madeleine » produit par le CERMIM en juin 2020.

*Note 1 : En 2020, les citoyens bénévoles nommés par le conseil de la Communauté maritime à la commission consultative sur les enjeux énergétiques sont : Christine Arseneault, Jean-Michel Cyr, Didier Leblanc, Sophie McIntyre et Marianne Papillon. Nous remercions également Roland Bouffard, Sylvette Leblanc, Louis Fournier et Martin Claveau, qui ont participé aux travaux de la commission lors des deux dernières années.*

# UNE DÉMARCHE CONCERTÉE

## Commission consultative sur les enjeux énergétiques (CCEE)

Créée en 2011, la commission consultative sur les enjeux énergétiques est composée de **citoyens bénévoles** reconnus pour leur expertise ou leur intérêt sur les questions énergétiques. Elle a le mandat de piloter la Stratégie énergétique et les mises à jour des plans d'action, et de conseiller la Communauté maritime sur ces questions.

## Bilan des GES du territoire et projections

Le Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM) a réalisé en 2020 le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES), permettant d'avoir ici, aux Îles, une expertise en cette matière nous permettant de connaître l'évolution de la consommation énergétique territoriale entre les années 2012 et 2017. Une partie de l'étude du CERMIM a aussi présenté des projections de consommation énergétique selon trois scénarios.

## Bilan du Plan d'action 2017-2019

Le CERMIM aussi compilé les résultats des quelque 84 actions qui figuraient au document de 2017, outillant les commissaires et les intervenants du milieu pour faire le point sur le chemin parcouru et faciliter les discussions.

## Consultations ciblées

Deux rencontres avec des intervenants du milieu ont été tenues en juin 2020.

↳ **18 entreprises, institutions et organisations (incluant les services municipaux)**

## Consultations publiques

À l'été 2020, un questionnaire a été lancé sur le Net et 292 personnes y ont répondu. Ensuite, en septembre 2020, près d'une quarantaine de personnes participaient à une consultation, en personne et en ligne, afin de guider les commissaires quant aux actions à mettre de l'avant pour atteindre les objectifs.

↳ **+ 300 citoyens**

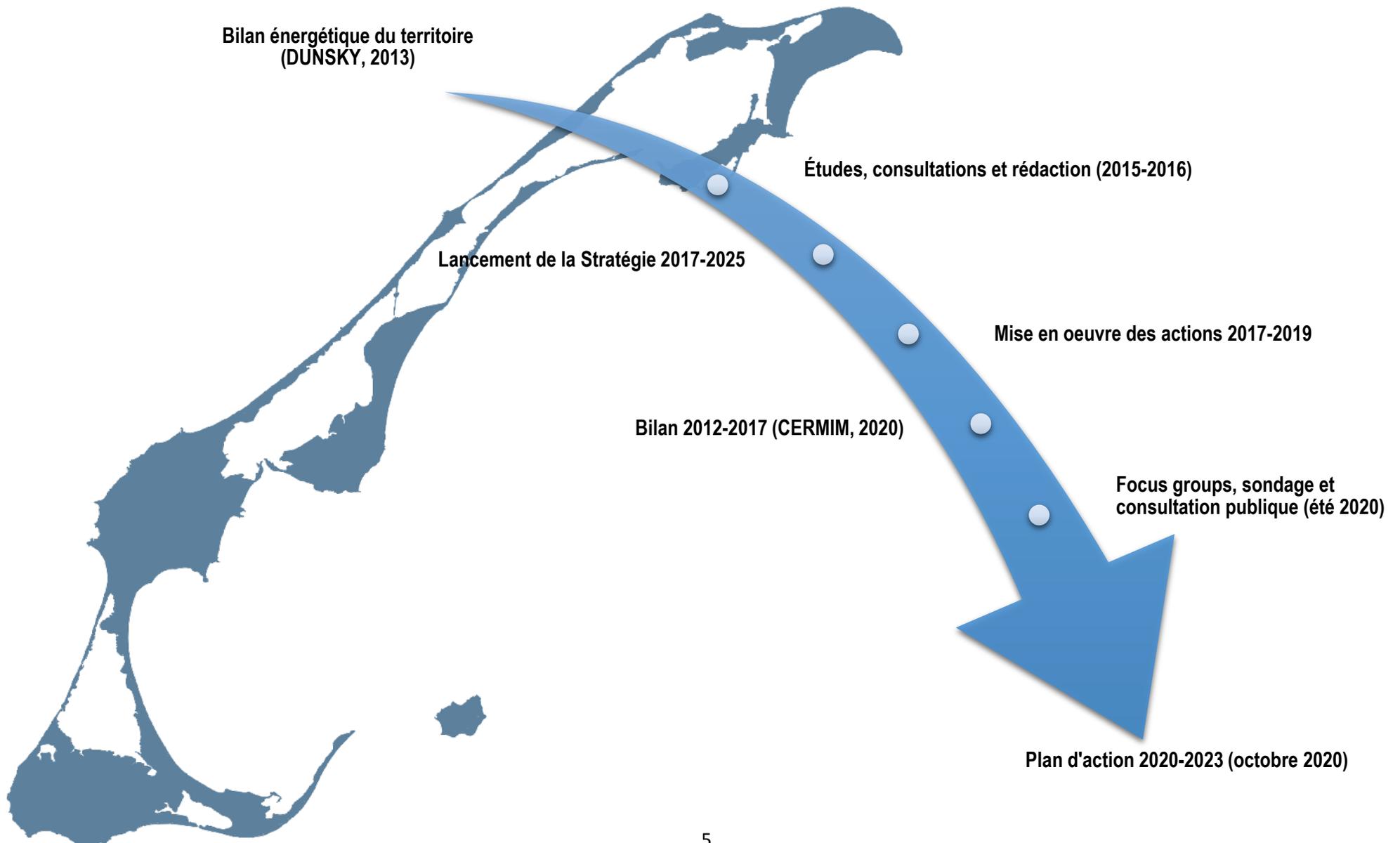
## Rencontres de la CCEE

La commission municipale s'est réunie pour comprendre le portrait territorial, valider le chemin parcouru, évaluer les commentaires des citoyens et retenir les actions pertinentes pour notre organisation et territoire.

↳ **7 rencontres de travail**



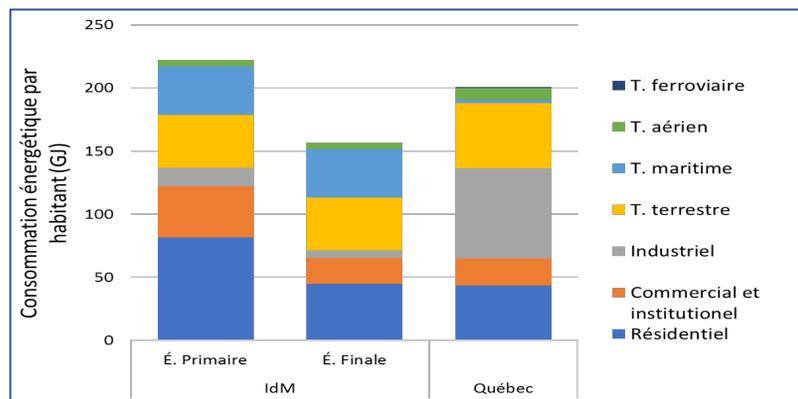
# Démarche de la commission consultative sur les enjeux énergétiques :



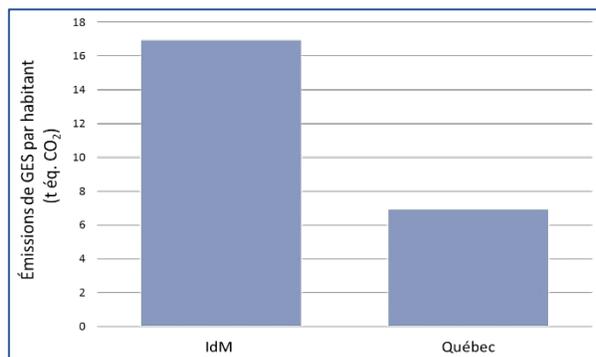
# UN BILAN ÉNERGÉTIQUE À AMÉLIORER

## Nous avons des besoins considérables ayant un impact important...

Chaque année, l'archipel a un **besoin énergétique de 81 000 tonnes équivalent pétrole (tep)** pour son fonctionnement. Cette énergie est **entièrement issue d'hydrocarbures importés**, des énergies non renouvelables et émettrices de GES. Outre quelques systèmes résidentiels marginaux, il n'y a **aucune production locale d'énergie**.



Le **besoin annuel** en énergie primaire **d'un citoyen habitant Les Îles est supérieur à celui d'un citoyen sur « la grand'terre québécoise »**. En raison de la complète pétro dépendance du territoire, **nos émissions de GES sont toujours supérieures** à celles de nos voisins.



## ...qui sont comblés par un réseau autonome de grande importance...

Le réseau électrique des Îles est le réseau autonome d'Hydro-Québec le plus important au Québec en termes de population desservie, de puissance installée et d'émission de GES.

Au printemps 2018, Hydro-Québec annonce le projet de raccordement des Îles au continent par câble sous-marin pour l'approvisionnement énergétique. Un projet planifié pour une mise en service en 2025.

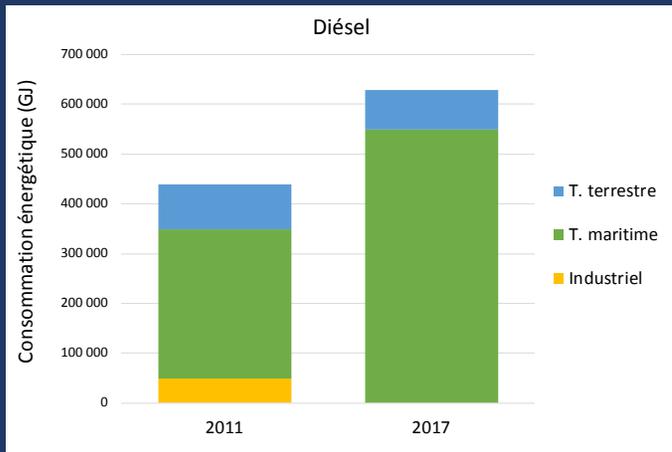
À l'automne 2020, Hydro-Québec entame une révision des alternatives au câble en préparant la documentation technique et financière qu'elle présentera à la Régie de l'énergie au printemps 2021. Cette révision éclairera les décideurs quant au choix pour l'avenir énergétique des Îles.

En octobre 2020, le parc éolien de la Dune-du-Nord verra ses deux éoliennes de 4MW chacune se mettre à produire de l'électricité, un tournant majeur pour l'archipel.

La stratégie prévoit un déploiement en trois phases : mise en œuvre (2017-2019), transition (2020-2023) et développement (2024-2025). Notre Plan d'actions 2020-2023 est vers l'avenir en faisant la promotion d'actions qui marqueront un tournant pour l'archipel, ses citoyens et les organisations du territoire, en particulier la Communauté maritime des Îles.

## Côté transport, notre bilan est loin d'être satisfaisant

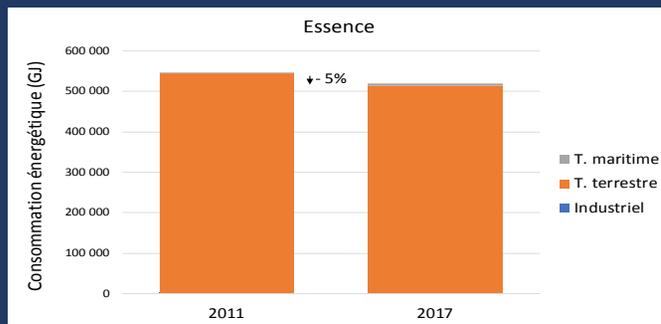
Le Bilan 2017 produit par le CERMIM démontre une augmentation notable de l'utilisation du diesel aux îles pour la période de 2012 à 2017, soit 44 %.



Source : CERMIM, 2020

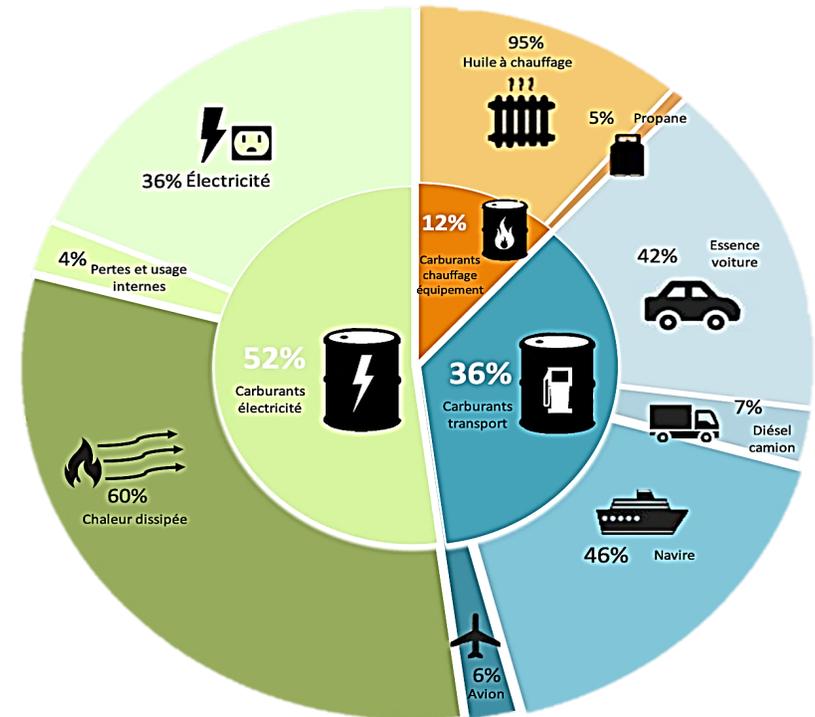
L'explication de cette hausse vient surtout du secteur maritime, plus spécifiquement par le remplacement de moteurs de bateaux de pêche côtière et ceux de la CTMA.

Par contre, au niveau terrestre, on voit une réduction de 5 % sur 5 ans de l'utilisation de l'essence, malgré la hausse du nombre de véhicules sur nos routes. Explication : les véhicules sont plus écoénergétiques.



Source : CERMIM, 2020

## Consommation annuelle d'énergie primaire et finale selon les sources d'énergie et les usages, Îles-de-la-Madeleine, 2017 (CERMIM, 2020)



## Vers une amélioration de notre bilan énergétique!

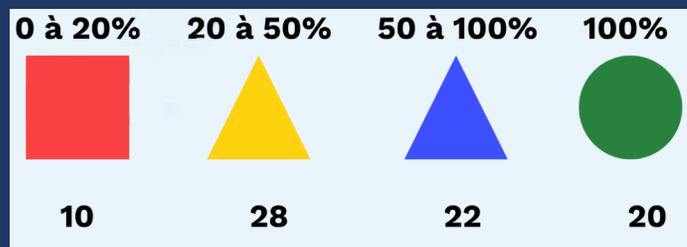
La comparaison du bilan énergétique de 2017 avec celui de 2012 permet d'évaluer la progression des Madelinots sur une période de 5 ans. Dorénavant, les données de l'année 2017 serviront de référence pour mesurer l'évolution de l'archipel depuis l'adoption de la Stratégie énergétique territoriale.

Avec le Plan d'action 2020-2023, la communauté madeleinienne et l'organisation municipale ont un outil fondamental pour améliorer leur bilan énergétique d'ici 2025.

## Bilan 2017 de l'organisation municipale

Le CERMIM a aussi réalisé le bilan des actions municipales qui faisaient partie de la Stratégie énergétique. En résumé, en date de février 2020, nous avons le portrait suivant :

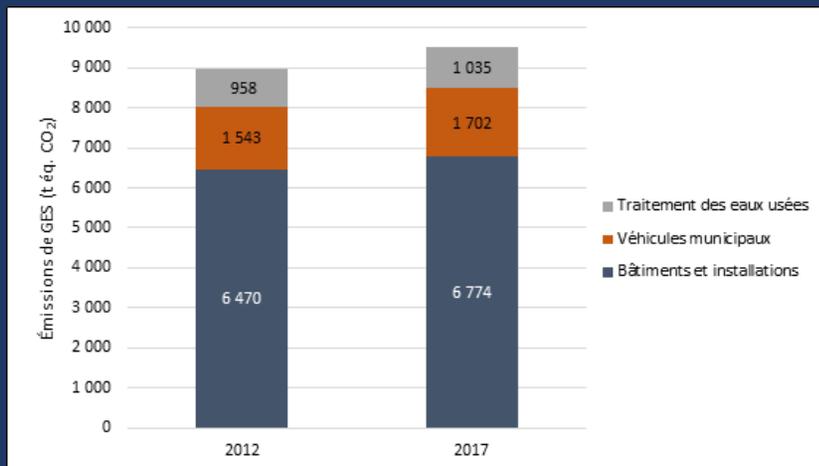
### Cumulatif d'actions selon leur taux d'avancement au Plan d'action 2017-2019



Source : Municipalité, 2020

C'est donc dire que sur les quelque 80 actions, nous en avons 42 qui sont sur la bonne voie, tandis que les autres sont en développement.

Au niveau de la réduction des GES, le portrait démontre que nous sommes allés à contre-courant de l'objectif visé. En détail, au lieu de réduire nos GES, l'organisation municipale les a augmentés entre les années 2012 et 2017.



Source : CERMIM, 2020

## Facteurs d'augmentation de GES entre 2012 et 2017

+ Pompage de l'eau potable : *de nouvelles résidences desservies par l'aqueduc (dont Grande-Entrée)*

+ matières résiduelles : *expéditions de métaux accumulés au CGMR*

+ transport : *une augmentation des dépenses de carburant des sous-traitants (collecte MR et boues de fosses septiques)*

+ GES, secteur bâtiments : *la transition de certains chauffages vers l'électricité (2X plus émetteur de GES)*

En explorant le bilan pour l'année 2019, on note qu'il y a une stabilisation de la consommation énergétique et des dépenses en énergie à la Municipalité, ce qui est rassurant pour la suite des choses. Ainsi, pour atteindre les objectifs de la stratégie d'ici 2025 et réduire nos GES de 20 %, l'effort à fournir est une réduction de 3 % par année, une tâche colossale et réalisable.

À titre de rappel, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine dépense en moyenne, par année, les montants suivants dans le secteur énergétique :

Total : 1,2 M\$

Électricité : ~ 818 000 \$

Mazout + propane : ~ 126 000 \$

Véhicules (essence + diesel) : ~ 265 000 \$

(données de 2019)

## Inventaire municipal des émissions de GES de 2017

Inventaire corporatif	CO <sub>2</sub>	CH <sub>4</sub>	N <sub>2</sub> O	Réfrigérants	Éq. CO <sub>2</sub>	%	
	kg/an			kg éq. CO <sub>2</sub> /an	tonnes/an		
<b>Bâtiments et installations</b>	<b>652 709,4</b>	<b>7,8</b>	<b>8,6</b>	<b>70 871,5</b>	<b>6 774</b>	<b>71,22%</b>	<b>-</b>
<i>Électricité - Municipalité des Îles-de-la-Madeleine</i>					5 320	55,9%	78,5%
<i>Électricité - Municipalité de Grosse-Île</i>					244	2,6%	3,6%
<i>Électricité - OMH et autres</i>					485	5,1%	7,2%
<i>Mazout</i>	650 614,8	7,1	8,4	0,0	653	6,9%	9,6%
<i>Propane</i>	2 094,5	0,7	0,1	0,0	2	0,0%	0,0%
<i>Émissions des réfrigérants</i>	0,0	0,0	0,0	994,3	1	0,0%	0,0%
<i>Émissions de HCFC (hors programme)</i>	0,0	0,0	0,0	69 877,2	70	0,7%	1,0%
<b>Véhicules municipaux</b>	<b>1 666 139</b>	<b>78</b>	<b>86</b>	<b>7 800</b>	<b>1 702</b>	<b>17,9%</b>	<b>-</b>
<i>Carburants liquides des véhicules</i>	576 717	25,5	26,9	0	586	6,2%	34,4%
<i>Émissions des réfrigérants</i>	0	0,0	0,0	7 800	8	0,1%	0,5%
<i>Propane (CGMR et arénas)</i>	15 732	6,6	0,9	0	16	0,2%	0,9%
<i>Déplacements en sous-traitance</i>	449 741	18,5	25,3	0	458	4,8%	26,9%
<i>Exportation des matières résiduelles (terre et mer)</i>	579 500	25,3	31,7	0	590	6,2%	34,7%
<i>Déplacements remboursés</i>	27 718	1,7	0,3	0	28	0,3%	1,6%
<i>Déplacements aériens (hors programme)</i>	16 730,5	0,6	0,5	0,0	16,9	0,2%	1,0%
<b>Traitement des eaux usées</b>	<b>0,0</b>	<b>31 952,5</b>	<b>1 174,2</b>	<b>0,0</b>	<b>1 035,0</b>	<b>10,9%</b>	<b>-</b>
<i>Traitement des eaux usées</i>	0,0	31 952,5	1 174,2	0,0	1 035,0		
<b>Total des émissions corporatives</b>	<b>2 318 848,3</b>	<b>32 038,4</b>	<b>1 268,3</b>	<b>78 671,5</b>	<b>9 511,6</b>	<b>100%</b>	

Source : CERMIM, 2020



## DES CIBLES ACCESSIBLES

Afin de mesurer concrètement l'avancement de la Stratégie et l'amélioration de la situation énergétique, tant au niveau municipal que du territoire, la Communauté maritime se fixe, en fonction des trois objectifs, des cibles précises, mesurables et accessibles.

### 1. Garantir notre approvisionnement et atteindre une plus grande autonomie

Territoire = **collaborer** à définir les **exigences du milieu** en matière de production d'énergie

Territoire = **diminuer** de **15 %** l'approvisionnement en **pétrole**

Territoire = **intégrer** plus de **9 MW d'énergie renouvelable** à la production locale d'électricité

Territoire = **valoriser** un maximum de **chaleur** de la **centrale thermique**

### 2. Réduire notre empreinte énergétique

Territoire = **réduire** les **GES** du territoire de **15 %**

Communauté maritime = **réduire** les **GES** de l'institution de **20 % (1736 t Éq. CO<sub>2</sub>)**

Communauté maritime = **engendrer** des **économies** annuelles de **plus de 200 000 \$/an**

### 3. Assurer des conditions de développement socioéconomique favorables

Territoire = **conserver** le **nombre** et la **qualité** des emplois en lien avec Hydro-Québec

Territoire = **maintenir** les **retombées économiques** directes et indirectes d'Hydro-Québec

Territoire = **créer** de **nouveaux emplois** et des **opportunités économiques** en énergie

# DES ENGAGEMENTS CONCRETS

La Communauté maritime reconnaît qu'elle a un rôle important à jouer pour contribuer à améliorer le bilan énergétique du territoire. Pour ce faire, elle compte agir en fonction de ses principaux champs d'intervention. Les pouvoirs de la Communauté maritime sont le pouvoir d'influence qu'elle dispose auprès des citoyens et de ses partenaires et les compétences qui lui sont dévolues notamment en matière de réglementation, d'aménagement du territoire et de développement économique.

La Communauté maritime manifeste donc ici son intention d'agir sur les enjeux énergétiques et aussi sa volonté de guider sa population et ses partenaires. Pour atteindre les cibles qu'elle s'est fixées au sein de sa stratégie, la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine a pris les engagements suivants :

## **Engagement 1**

Maintenir une gouvernance cohérente, responsable et intégrée avec les décideurs

## **Engagement 2**

Montrer l'exemple

## **Engagement 3**

Adapter la réglementation

## **Engagement 4**

Outiller et dynamiser le milieu

# DÉTAIL DES MESURES 2020-2023

CM : Communauté maritime / MÎM : Municipalité des Îles-de-la-Madeleine / HQ : Hydro-Québec / QC : Gouvernement du Québec / AP : Autre partenaire / TEQ : Transition énergétique Québec (intégré au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles) / RégieGIM : Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine / Corpo : Corporation d'innovation et de développement des Îles-de-la-Madeleine / CSSI : Centre de service scolaire des Îles / CISSS : Centre intégré de santé et de services sociaux / RÉGÎM : Régie de transport collectif Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine / MTQ : Ministère des Transports du Québec

Numéro de la mesure	Mesure du Plan d'action	Porteur	Échéancier
<b>MAINTENIR UNE GOUVERNANCE COHÉRENTE, RESPONSABLE ET INTÉGRÉE</b>			
A-1	Obtenir l'adhésion des décideurs aux objectifs de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine	CM	En continu
A-2	Collaborer aux travaux d'Hydro-Québec pour assurer une transition du Programme d'utilisation efficace de l'énergie (mazout et propane) vers des énergies propres et efficaces, avec ou sans le projet de câble	CM, HQ	2021
A-3	Utiliser le décret sur l'insularité afin de rappeler aux agences et ministères québécois leur obligation à adapter leurs politiques et leurs offres de services à la réalité des Îles-de-la-Madeleine, notamment les surcoûts liés à l'insularité	CM, QC	En continu
A-4	Maintenir la table de concertation entre TEQ-HQ-CM sur la transition énergétique	CM, TEQ, HQ	En continu
A-5	Veiller au bon cheminement de l'étude des scénarios d'approvisionnement énergétique (électricité) des Îles et que ceux-ci tiennent compte des objectifs de la Stratégie énergétique de la CM	CM, HQ	2021
A-6	Évaluer la faisabilité d'un nouveau projet d'énergie renouvelable mené par la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	CM, RégieGIM	2022
A-7	Inciter HQ à mettre en place, aux Îles, des programmes tels que des subventions à la production d'énergie solaire et des tarifs d'électricité dynamiques favorisant les énergies renouvelables	CM, HQ	2023
A-8	Évaluer la création d'une zone d'innovation axée sur les technologies énergétiques	Corpo	2022
A-9	Déployer un plan d'adaptation aux changements climatiques	CM, AP	2025
A-10	Refaire un bilan et adopter un nouveau plan d'action pour la stratégie énergétique en 2023	CM	2023
<b>MONTRER L'EXEMPLE</b>			
B-1	Établir une feuille de route annuelle/triennale de mesures d'efficacité énergétique par service municipal, visant 3 % d'économie/an, et publier un bilan annuel	MÎM	En continu
B-2	Regrouper les services de mécanique, d'approvisionnement et de voirie dans un nouveau bâtiment	CM	2022
B-3	Améliorer l'efficacité énergétique de la piscine régionale	CM, CSSI	2023
B-4	Évaluer la faisabilité d'installation de panneaux solaires sur les bâtiments municipaux; si concluant réaliser un premier projet-pilote	CM	2022

Numéro de la mesure	Mesure du Plan d'action	Porteur	Échéancier
B-5	Mettre en place un écoquartier incluant un microréseau : finaliser la planification et l'urbanisme, mettre en place les conditions pour réaliser un premier bâtiment-phare sur le site de l'aréna Wendell-Chiasson	CM	2023
B-6	Évaluer la faisabilité d'un bâtiment d'envergure carboneutre aux îles	CM	2021
B-7	Valider la faisabilité d'utiliser la biomasse résiduelle dans un projet de production énergétique, et l'implanter si concluant	CM	2023
<b>ADAPTER LA RÈGLEMENTATION</b>			
C-1	Revoir le cadre réglementaire pour l'installation de petits systèmes de production d'énergies renouvelables (objectif de permettre le solaire de façon plus élargie et valider les options pour l'éolien et les autres systèmes)	MÎM, CM	2023
C-2	Évaluer la possibilité de resserrer les normes de construction, lors de travaux de construction ou de rénovation, en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	MÎM	2021
<b>OUTILLER ET DYNAMISER LE MILIEU</b>			
	<b><u>Secteur bâtiment</u></b>		
D-1	Promouvoir les subventions pour les rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments	CM	En continu
D-2	Continuer d'offrir un service-conseil pour les citoyens voulant améliorer l'efficacité énergétique de leur bâtiment	CM	En continu
D-3	Évaluer la possibilité d'offrir des programmes de garantie de prêts pour des travaux d'efficacité énergétique ou de production renouvelable résidentielle, et mettre en place si concluant	CM, MÎM	2023
D-4	Agir sur l'éclairage extérieur, son efficacité énergétique et la pollution lumineuse qu'il engendre	CM	2021
D-5	Sensibiliser les acteurs du secteur de la construction (entrepreneur, quincaillerie) aux produits efficaces (isolation, chauffage, eau chaude, etc.) par le biais d'initiatives du Groupe d'action en énergie et bâtiment durable	CM	En continu
D-6	Inciter HQ à produire des fiches ou des outils de décision avec des cas types sur les différents systèmes de chauffage, incluant les avantages d'installer une thermopompe.	CM, HQ	2021
D-7	Favoriser la mise en place de formations sur la construction et la rénovation écoénergétique	CM, CISSS	En continu
	<b><u>Secteur réseau chaleur</u></b>		
D-8	Réaliser des études de faisabilité sur la pérennité et l'agrandissement du réseau de récupération de chaleur de la centrale thermique	Corpo, CISSS	2023
D-9	Réaliser une étude d'opportunité sur l'implantation d'un réseau de chaleur dans l'écoquartier et lors de la réfection de la route 199 à Cap-aux-Meules	CM, Corpo	2023
	<b><u>Secteur commercial et institutionnel</u></b>		
D-10	Encourager, accompagner et soutenir les initiatives commerciales et institutionnelles écoénergétiques	CM	2023

Numéro de la mesure	Mesure du Plan d'action	Porteur	Échéancier
	<b><u>Secteur Transport</u></b>		
D-11	Faire un plan de transport durable local avec la RÉGÎM	RÉGÎM, CM	2022
D-12	Cibler en 2021 et entreprendre le pavage des accotements de certains tronçons pour favoriser le transport actif	CM – MÎM	2022
D-13	Promouvoir les modes de transports écoresponsables, dont le transport en commun, et inciter la RÉGÎM à optimiser son offre	RÉGÎM, CM	2021
D-14	Sensibiliser la population contre la marche au ralenti des véhicules	CM, AP	2022
D-15	Sécuriser le transport actif au centre-ville de Cap-aux-Meules	CM, MTQ	2023
D-16	Développer un réseau de pistes cyclables utilitaires (planifier la mise en place, réaliser les tronçons prioritaires)	CM, MÎM, MTQ, AP	2023
D-17	Développer le réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques en rajoutant 6 bornes publiques de 240 volts	CM, MÎM	2022
D-18	Demander à HQ de rajouter des bandes rapides de 400 volts (BRCC) à Grande-Entrée et Havre-Aubert	CM	2021
D-19	Inciter les acteurs de l'industrie de la pêche à évaluer la faisabilité d'un projet-pilote de carburant renouvelable alternatif au diesel	CM, AP	2023
D-20	Réaliser une campagne de sensibilisation à l'écoconduite terrestre et maritime	CM, AP	2022
	<b><u>Autres mesures</u></b>		
D-21	Mettre en valeur les gestes citoyens et les bons coups en efficacité énergétique	CM, AP	En continu
D-22	Mettre en place une campagne de sensibilisation aux actions écoénergétiques (eau, transport, bâtiment, consommation, économie circulaire, couvert forestier)	CM, MÎM, AP	2021

© 2020 LA COMMUNAUTÉ MARITIME DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. Tous droits réservés.

Ce plan a été exécuté avec l'aide du gouvernement du Canada et de la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les opinions exprimées sont celles de leurs auteurs, et la Fédération canadienne des municipalités et le gouvernement du Canada rejettent toute responsabilité à cet égard.

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 354-2016, 4 mai 2016

CONCERNANT la reconnaissance par le gouvernement du Québec du statut particulier lié au caractère insulaire et des contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine lors de la planification pluriannuelle effectuée dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

ATTENDU QU'en raison de son caractère insulaire, de la fragilité des milieux et de son isolement, l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine fait face à des enjeux et des contraintes particulières;

ATTENDU QUE la Stratégie maritime à l'horizon 2030, élaborée par le Comité ministériel de l'implantation de la stratégie maritime et présentée le 29 juin 2015, prévoit des mesures en vue d'améliorer la qualité de vie et de favoriser l'implication des collectivités notamment en examinant comment le caractère unique de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine peut être pris en compte adéquatement dans les actions gouvernementales, l'offre de service public et sa désignation officielle;

ATTENDU QUE, par le décret n° 1105-2011 du 2 novembre 2011, le gouvernement a adopté la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 5 de la Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires (chapitre O-1.3) la contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires par l'Administration s'appuie sur la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires adoptée par le gouvernement ainsi que sur toute révision de celle-ci;

ATTENDU QU'en vertu des deuxième et troisième alinéas de l'article 5 de cette loi l'action de l'Administration doit notamment être guidée par les principes de l'engagement des élus, de l'action gouvernementale modulée et celui de la cohérence et de l'efficacité des planifications et des interventions sur les territoires;

ATTENDU QU'en vertu des articles 9 et 14 de cette loi chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration doit présenter et rendre publique sa contribution à l'atteinte des objectifs de la stratégie, dans le domaine de ses compétences et en prenant en compte les principes de celle-ci, dans une planification pluriannuelle et faire état, dans son rapport annuel de gestion, des résultats obtenus;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 10 de cette loi, le gouvernement peut préciser les conditions et les modalités suivant lesquelles s'exerce l'obligation prévue à l'article 9 de cette loi et qu'il peut notamment donner des directives sur la forme ou le contenu que doit prendre l'exercice de planification envisagé, la fréquence ou la périodicité des mises à jour exigées;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1° de l'article 16 de cette loi le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a pour fonction de promouvoir l'occupation et la vitalité des territoires au sein de l'Administration et dans le public en général, en favorisant la concertation et la cohésion pour stimuler les diverses interventions en cette matière;

ATTENDU QU'il est opportun de reconnaître le statut particulier lié au caractère insulaire et les contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine lors de la planification pluriannuelle effectuée dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

ATTENDU QU'il est opportun que chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration module ses interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes particulières de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de son caractère unique en raison de son insularité et de son isolement lié à sa position géographique au centre du golfe du Saint-Laurent;

ATTENDU QUE le gouvernement veut encourager la cohérence des actions gouvernementales touchant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

ATTENDU QU'il est pertinent et justifié que, dans l'objectif d'une prise en compte de la spécificité et du statut particulier de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine, les ministres et les présidents d'organismes et d'entreprises concernés consultent le député des Îles-de-la-Madeleine, à titre de représentant des citoyens de cet agglomération et d'intermédiaire avec les instances politiques et publiques locales, lors de l'identification et de la mise en œuvre de leurs interventions dans leur planification pluriannuelle;

ATTENDU QU'il est opportun que chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration présente et rende publics dans sa planification pluriannuelle les mesures et les efforts qu'il entend mettre de l'avant dans le cadre de la réalisation de son mandat pour tenir compte des impacts liés à l'insularité de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

QUE soit reconnu le statut particulier lié au caractère insulaire et les contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine lors de la planification pluriannuelle effectuée dans le cadre de la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires;

QUE chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration module ses interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes particulières de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de son caractère unique en raison de son insularité et de son isolement lié à sa position géographique au centre du golfe du Saint-Laurent;

QUE les ministres et les présidents d'organismes et d'entreprises concernés consultent le député des Îles-de-la-Madeleine, à titre de représentant des citoyens de cette agglomération et d'intermédiaire avec les instances politiques et publiques locales, lors de l'identification et de la mise en œuvre de leurs interventions dans leur planification pluriannuelle;

QUE la planification pluriannuelle présentée par chaque ministère, organisme et entreprise compris dans l'Administration énonce spécifiquement les mesures et les efforts qu'il entend mettre de l'avant dans le cadre de la réalisation de son mandat pour tenir compte des impacts liés à l'insularité de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine et qu'elle soit rendue publique.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64864

Gouvernement du Québec

### **Décret 355-2016, 4 mai 2016**

CONCERNANT la nomination de M<sup>e</sup> Mélanie Hillinger comme secrétaire adjointe à l'éthique et aux emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M<sup>e</sup> Mélanie Hillinger, directrice générale adjointe des relations de travail et professionnelles du ministère de la Santé et des Services sociaux, cadre classe 2, soit nommée secrétaire adjointe à l'éthique et aux emplois

supérieurs au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, au traitement annuel de 154 963 \$ à compter du 4 juillet 2016;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à M<sup>e</sup> Mélanie Hillinger comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JUAN ROBERTO IGLESIAS

64865

Gouvernement du Québec

### **Décret 356-2016, 4 mai 2016**

CONCERNANT une demande de certains employés à l'effet de participer à un régime de retraite en vertu du paragraphe 2° de l'article 2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics ou en vertu du paragraphe 5° de l'article 2 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 2° de l'article 2 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10), ce régime s'applique à un membre du personnel du lieutenant-gouverneur, d'un ministre ou d'une personne visée à l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) qui n'est pas assuré d'une intégration ou d'une réintégration dans une fonction visée par ce régime ou par le régime de retraite du personnel d'encadrement si, à sa demande, le gouvernement adopte un décret à cet effet, sauf si ce membre peut se prévaloir de l'article 9.0.1 de la Loi sur le régime de retraite des enseignants (chapitre R-11) ou de l'article 54 de la Loi sur le régime de retraite des fonctionnaires (chapitre R-12);

ATTENDU QUE, en vertu du paragraphe 5° de l'article 2 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (chapitre R-12.1), ce régime s'applique, dans la mesure prévue par le chapitre I de cette loi, à un membre du personnel du lieutenant-gouverneur, d'un ministre ou d'une personne visée à l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale qui occupe une fonction de niveau non syndicable désignée au paragraphe 4 de la section I de l'annexe I et qui n'est pas assuré d'une intégration ou d'une réintégration dans une fonction visée par ce régime ou par le régime de retraite des employés du gouvernement et